

Service des Assemblées
YF

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2025
18H30

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le 03 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Wendelin KIM est désigné à l'unanimité.

Monsieur Wendelin KIM :

- M. Haydar AAD : présent (en retard, pouvoir temporaire à Mme ROUX)
- M. Fabien BERNAGOUT : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : présente
- Mme Hayate DADSI : pouvoir à M. FOURNIE
- M. Toufik DRIF : présent
- M. François DUMON : présent
- M. Frédéric DUPIN : présent
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Djamila KAOUES : présente
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : présent (en retard)
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : présente
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : présent
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : pouvoir à Mme CHAUVET
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : pouvoir à Mme OLLIVIER
- Mme Corinne SOCHARD : pouvoir à Mme MION
- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : absent
- Mme Cécile CHANGEUX : pouvoir à M. DESNOUES
- M. Laurent DESNOUES : présent
- M. Yann GODARD : présent(en retard, pouvoir temporaire à M. LATESSA)
- M. Ahmet KALKIN : absent
- M. Pascal LATESSA : présent
- M. Aurélien PERRINET : pouvoir à Mme SOCHARD
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

La Maire

Avant de rentrer un peu plus dans les dossiers de ce soir et notamment celui du budget, quelques mots sur le contexte international et national.

Du côté américain Donald Trump n'est pas en mal d'idées, l'une des dernières en date est d'écrire aux entreprises françaises travaillant avec les États-Unis pour leur intimer de rompre avec les politiques favorisant la diversité et l'inclusion. L'idée de Trump est d'avoir la liberté de pouvoir faire travailler qui on veut, comme on veut, y compris les enfants, du reste. C'est vrai que lorsque la chasse aux migrants est ouverte il faut bien retrouver de la main d'œuvre à moindre coût. Alors pouvoir faire travailler les enfants à partir de 14 ans, y compris la nuit, pourrait résoudre le problème. Voilà à quoi travaille l'administration Trump. Bienvenue au 21^{ème} siècle !

En France, alors que depuis des mois le gouvernement n'a de cesse de nous dire que face au déficit de l'État, les collectivités se doivent de faire des efforts, qu'il faut prendre en compte le réel et qu'« *il n'y a pas d'argent magique* », subitement, des dizaines, voire des centaines de milliards se mettent à valser pour le réarmement.

Le monde n'a jamais été aussi surarmé : 2 443 milliards de dollars en 2023, en augmentation constante. En France, la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoyait déjà une augmentation de 40 % du budget militaire à l'horizon 2030, pour un total de 400 milliards. Maintenant, on nous parle de 90, voire de 100 milliards annuels. Même pris dans la poche des plus riches, ce qui a déjà été exclu par Macron, ces milliards manqueraient aux services publics et à la protection sociale.

Le gouvernement parle déjà de l'épargne des Français pour financer ce grand effort de guerre. Il serait plutôt urgent de prémunir et de fortifier nos services publics. Le constat est accablant : une mortalité infantile parmi les plus élevées d'Europe, des urgences régulièrement débordées, le manque de moyens dans les EHPAD et les crèches ne permettant pas une prise en charge optimum pour les plus fragiles, des élèves sans professeur, des filières menacées de disparition à l'université, une crise du logement inédite depuis soixante-dix ans, des transports publics de plus en plus défaillants.

Il est plus qu'étonnant de voir que pour les dépenses militaires nous pouvons nous affranchir des règles budgétaires européennes, mais par contre, pour l'école ou la santé ce ne serait pas possible ! Emmanuel Macron a trouvé une nouvelle ficelle pour détériorer encore davantage les services publics en leur opposant la menace de la guerre, en langage décodé : l'opportunité de financer les magnats de l'industrie des armes. Et le Premier ministre de renchérir en interdisant tout retour de l'âge de la retraite à 62 ans.

Plutôt que de continuer de détricoter notre modèle social, notre gouvernement devrait tout mettre en œuvre pour qu'une paix juste et durable s'impose, reposant sur la justice sociale, le droit à l'autodétermination et le respect du droit international. Les négociations de paix sont la seule solution, que ce soit en Ukraine, en Palestine, au Soudan, ou ailleurs.

Un mot sur le RN et Marine Le Pen. Elle est condamnée pour des faits avérés : le détournement de près de 5 millions d'euros d'argent public. En 2013 c'est la même Marine Le Pen qui s'exprimait sur l'affaire Cahuzac. Je reprends ses propos : « moi, ma veste est immaculée. Ils auront beau s'agiter, ils n'arriveront pas à me salir, parce que j'ai une éthique, j'ai une morale, et je m'y tiens. Et moi, quand je réclame éthique et morale, je me l'applique à moi-même », Elle va jusqu'à

demander l'inéligibilité à vie, pour toute condamnation d'un élu, ce que demande également Eric Ciotti aujourd'hui : aurait-il quelque chose à se reprocher ?

Alors que maintenant la présidente du RN est à son tour accusée et condamnée, ses fervents défenseurs parlent de complot, de décision politique, d'attaque contre la démocratie. Le RN tente de se victimiser. Voilà le vrai visage de l'extrême droite. Quant à la magistrate et aux 2 juges, ils doivent être mis sous protection policière. Ils sont menacés pour avoir fait leur travail.

J'en viendrai maintenant à notre conseil municipal de ce soir. Si la configuration de la majorité est modifiée, ma volonté de travailler collectivement reste intacte. Thibault Lhonneur et Céline Millerioux ont décidé de quitter la majorité. C'est leur choix et je le respecte. Pour ma part, l'intérêt général des Vierzonnais prime sur toute autre chose. C'est le sens de l'action que je mène depuis que je suis Maire. Parce que, malgré les difficultés budgétaires, nous réussissons à porter nos projets, je pense à la cuisine centrale, au RPE, à la réhabilitation de l'école élémentaire du Colombier, qui va débiter avant l'été. Malgré nos différences d'approches, les résultats sont bien là. Si j'ai annoncé ma candidature pour les municipales 2026, c'est que j'ai bien l'intention de proposer la perspective d'une société désirable fondée sur l'égalité pour toutes et tous, la justice sociale et environnementale, le dépassement des fractures territoriales, le renouveau des services publics, la sécurité dans tous ses aspects, la solidarité et la démocratie. Je le ferai avec celles et ceux qui partagent ces mêmes valeurs.

J'en viendrai maintenant aux dossiers de ce soir avec un focus sur le vote du budget primitif 2025. La loi finance 2025 a été promulguée dans la douleur le 14 février dernier. Je ne reviendrai pas sur tout le processus parlementaire. Il n'en reste pas moins que les collectivités sont mises à contribution pour redresser les comptes publics de l'Etat. Cet effort est estimé à 2,2 milliards d'euros. Pour rappel : augmentation de 3 points sur 4 ans de la CNRACL, diminution du fonds vert, réduction de la DSIL, non indexation de la DGF sur l'inflation.

Notre budget primitif 2025 s'équilibre à 51 495 063,77 €, répartis comme suit : 10 523 154,17 € en investissement et 40 971 909,60 € en fonctionnement. Sont repris dans ce budget les résultats de l'exercice précédent et la constitution de provisions. Malgré les contraintes, nous poursuivons notre politique d'investissements indispensables pour réduire la facture énergétique. Nous continuons les efforts sur la maîtrise des dépenses de personnel, tout en maintenant l'ensemble des services à la population.

La section investissement se compose toujours de 2 parties : les travaux et les opérations financières.

- Les travaux pour un montant de 4 916 105,39 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 1 204 769,80 €. Nous retrouvons tout ce qui est lié au programme de renouvellement urbain avec notamment l'aménagement public du Clos du Roy et le projet Cœur de ville 2 avec l'avenant du quartier gare. Vous retrouvez également tous les autres investissements (établissements scolaires, équipements sportifs avec travaux de Fernand Léger, piscine, terrains de tennis à Robert Barran). 1 200 000 € de travaux de voiries sont inscrits avec un fond de concours de la Communauté de Communes. De plus sont inscrits des travaux de réfection des bâtiments communaux, des travaux d'accessibilité.

Le total des subventions attendues est de 1 878 260 €.

- La seconde partie de la section d'investissement concerne les mouvements financiers à hauteur de 2 634 000 €. En plus des financeurs habituels tels que la Banque des

Territoires ou la Caisse d'Épargne, nous avons de l'autofinancement (que nous avons amélioré), les cessions, les résultats d'investissement des budgets annexes.

La section de fonctionnement s'élève quant à elle à 40 971 909,60 € (avec la reprise anticipée du résultat de 2024 1 307 189,02 €). Notre budget de fonctionnement est stable, voire en baisse en lien avec les ressources contraintes.

Concernant l'imposition locale et les autres taxes, l'attribution de compensation est reconduite pour 2025 à hauteur de 7 130 774 €. La revalorisation des bases du bâti et du non bâti est fixée à 1,7 %.

Dans la mesure où nous n'envisageons pas de faire évoluer les taux de la fiscalité nous attendons un produit à hauteur de 17 452 938 €. La prévision des recettes concernant les droits de mutation est maintenue à 630 000 €. La taxe sur l'électricité : 525 000 €. Le versement mobilité 1 100 000€, les recettes commerciales 231 200 €.

Sur ce point il me paraît important de souligner que dans le cadre du budget 2025 nous avons d'ores et déjà intégré la gratuité des transports scolaires à partir de la rentrée de septembre. La gratuité des transports scolaires dans notre ville est une mesure forte, porteuse de sens et d'équité. Plus qu'un simple allègement financier pour les familles, c'est un choix politique en faveur de l'égalité des chances et du développement durable. Avec ce choix, nous souhaitons encourager les jeunes à prendre les transports en commun. Bien sûr, la gratuité a un coût. Mais ce coût doit être mis en perspective avec les bénéfices qu'elle engendre pour les jeunes et pour leur famille.

Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 38 971 909,60 € dont 23 670 000 € pour les ressources humaines. Comme je l'ai déjà dit nous sommes particulièrement vigilants sur ce poste tout en maintenant les services à la population.

L'aide aux associations est maintenue à l'identique ainsi que l'aide à la scolarité. La subvention d'équilibre au CCAS reste à 1 750 000 €, nous nous devons de venir en aide aux plus fragiles.

Sur les charges à caractère général nous avons estimé les dépenses à 2 034 718 € dont 850 000 € pour l'alimentation qui subit une forte hausse.

Dernier chiffre, mais il est important de le souligner, concerne la hausse de la cotisation d'assurances, qui passe de 93 555,31 € en 2024 à 182 666,23 € en 2025.

Je reviendrai sur le budget si nécessaire lors de la présentation de la délibération.

Sur les autres dossiers de notre conseil je laisserai la main aux différents adjoints.

Pour finir et sans vouloir empiéter sur les dossiers de Maryvonne Roux, je suis très heureuse de pouvoir accueillir dès lundi des jeunes de Bitterfield-Wolfen, Kamienna-Kora, Barcelos et Develi, quatre de nos villes jumelles. Environ 70 jeunes vont pouvoir échanger et partager des moments fraternels. Dans la période, cela n'a rien d'anodin.

Enfin, nous nous retrouverons très prochainement pour dénommer le centre de santé Simone Veil. Je sais Madame Grison que vous auriez souhaité un autre lieu, mais je pense tout de même qu'au moment où nous fêtons le cinquantième anniversaire de la loi Veil sur l'avortement, la symbolique du centre de santé reste fondamentale. Je vous remercie.

Madame Grison

Madame la Maire, chers collègues, bonsoir,

Entre conflits, dictateurs, séismes, dérèglement climatique, atteintes aux personnes, le monde se porte mal. Un constat de plus, mais peu de solutions.

Je passerai donc aux sujets qui concernent directement notre ville.

Pour commencer je parlerai de l'aménagement qui a été fait entre le B3 et le musée. On ne peut que se réjouir des plantations. Mais un problème se posera quant au stationnement des bus scolaires et/ou de personnes âgées devant l'entrée du musée. Les bus seront contraints de déposer leurs passagers, puis de repartir pour aller se garer ailleurs. Mais où ? Pas place de la gare puisqu'elle va être végétalisée. A ma connaissance il n'y a pas d'autres emplacements pour les bus de tourisme dans le quartier.

Puis j'arrive à la synthèse du budget principal 2025 ville.

Au niveau de l'investissement, il n'y a pas de nouveautés, une grande continuité.

Toutefois : Plusieurs projets sont lissés sur la fin de l'année 2025 ou bien les années à venir : Gymnase Fernand Léger, à cause du retrait du Conseil Départemental, l'École élémentaire du Colombier, les aménagements publics au Clos du Roy et à Gustave Flourens.

A noter au niveau recettes d'investissement : un emprunt prévisionnel à hauteur de 1 500 000 € maximum contre 2 500 000 € en 2024 et un autofinancement qui progresse passant à 900 000 € contre 700 000 € en 2024.

Ce sont de bonnes nouvelles, expliquées, un peu plus loin dans la note de synthèse :

- inscription du résultat d'investissement du budget Réavie Eau à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour *803 360, 23 €*.
- inscription du résultat d'investissement du budget Réavie Assainissement à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour *296 526, 89 €*.

Donc avec ces deux recettes exceptionnelles, on peut réduire l'emprunt et faire de l'autofinancement, mais attention, c'est un fusil à 1 coup !

Au niveau du fonctionnement , nous apprenons :

- Pour les effectifs : seuls trois remplacements sont prévus sur 20 départs en retraite, deux en restauration et un à la police municipale. En création nette le service de police municipale sera renforcé d'un poste. Pourra-t-on assurer plus de services ou au moins autant avec de moins en moins de personnel ?
- Pour les transports urbains , le Budget Principal intègre en outre la mise en place de la gratuité pour le transport scolaire, collège et lycée à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025. Très bonne nouvelle, mais à quand la gratuité pour tous ?

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur Lhonneur

Madame la Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Vous le comprenez par notre nouvelle position dans ce Conseil municipal, je ne présenterai pas, ce soir, le budget 2025 de la ville de Vierzon.

Lundi 24 mars avec Céline Millérioux nous avons fait le choix de quitter la majorité.

Depuis de trop nombreux mois, nous avons accepté un fonctionnement et une orientation que nous aurions dû refuser plus tôt. Peu ou pas écoutés, nous n'avons pas su trouver notre place. Le dossier Virtuo à fracturé la confiance initiale et a mis à jour le fossé, qui peut parfois nous séparer politiquement.

Il s'agit purement de politique ! Notre sortie de la majorité, nous la voyons comme un électrochoc et non pas un infarctus. La gauche de cette ville se doit de retrouver le chemin de la transformation et de l'émancipation autrement que par le béton.

Au regard de nos dernières positions, il était plus simple pour tous que nous sortions de la majorité. Nous avons affiché un objectif pour 2026 ! Si l'on veut changer la vie des gens et répondre à la montée du racisme, une politique de rupture doit être mise en place permettant à Vierzon d'être en phase avec son temps sur l'écologie, le partage de l'espace routier, l'alimentation saine pour tous, la sérénité dans les rues ou l'embellissement de notre quotidien.

Pour en revenir au Conseil de ce soir.

Je me réjouis que le Conseil communautaire ait eu lieu avant celui-ci. Nous alertions, la fois dernière, sur le prix de l'eau, aujourd'hui sur la possible fin du ramassage hebdomadaire des poubelles jaunes. Jeudi dernier, Monsieur le Président de la Communauté de commune finissait ses propos sur le budget communautaire de cette année ou il n'y avait rien de spécial. Mais surprise ! Les poubelles jaunes ne seront désormais ramassées que 2 fois par mois. Est-ce pour faire comme la Communauté de communes Coeur de Berry dont la majorité est de droite ?

On s'interroge sur le timing, nous sommes à douze mois des élections et la majorité à laquelle nous appartenions annonce qu'elle divise par deux un service public. Tout cela sans nous en informer. Du pain béni pour les différentes oppositions.

Nous alertons les Vierzonnais !

Il est possible qu'en payant le même montant d'impôt, vos services soient réduits. On peut déjà constater, rue Gourdon ou rue Marcel Perrin, l'omniprésence des poubelles sur le trottoir, rendant ce dernier impraticable par les piétons. On constate déjà des amoncellements d'ordures en centre-ville la veille des jours de ramassage, imaginez demain ! Les sacs jaunes ne sont plus récupérables à la Communauté de communes mais tout passe par Valodev, situé au Vieux Domaine. Encore une activité qui quitte le centre-ville pour la périphérie, je pense ici aux gens qui ne sont pas véhiculés.

Ces sujets ne concernent pas ce Conseil ? Mais ils concernent nos concitoyens et c'est notre rôle que d'alerter sur des décisions, qui ne sont pas discutées ici !

Nous avons des solutions simples et peu onéreuses pour palier à tous ces défis : Maintiens des ramassages hebdomadaires pour les bacs jaunes et verts, suppression progressive des bacs individuels au profit de bacs collectifs dans les zones congestionnées, œuvrer au développement des lieux d'achat en vrac, mais surtout un travail de concertation avec les grandes surfaces.

Ne venez pas me dire que ce n'est pas notre rôle ! On sait très bien trouver des entreprises et leur distribuer des aides issues de l'impôt des gens sans contrepartie pertinente ! On doit aussi les trouver quand elles développent des actions que nous estimons être dans le sens des politiques que nous menons.

On ne peut plus laisser la Ville être livrée à elle-même : les routes ressemblent à un emmental sorti d'usine, la police nationale joue à cache-cache, il n'est pas nécessaire que les poubelles se transforment en montagne.

Merci de m'avoir écouté.

Madame Kaoues

Je voudrais avoir une pensée pour toutes les victimes du séisme de Birmanie, les victimes civiles d'Ukraine et celles de Gaza.

L'heure est au bilan.

Je soutiens toujours le projet de gratuité des premiers m³ d'eau, un sujet sur lequel on aurait pu avancer d'avantage en s'appuyant sur l'expérience des communes l'ayant positivement mis en place. Nous sommes également nombreux à avoir espéré plus de plantations d'arbres. Je prends ma part de responsabilité pour toutes les actions de ce mandat. Ce bilan certes perfectible est à porter collectivement.

Voilà 3 ans que Corinne Ollivier occupe le poste de Maire. Une responsabilité exigeante, qui nécessite des talents d'équilibriste pour gérer le budget, mais aussi une équipe plurielle avec de nombreuses personnalités. Il faut aussi jongler avec des budgets de plus en plus restreints, la faute à l'État qui se désengage financièrement, obligeant les élus locaux à le remplacer notamment sur la santé.

Avec une crise sociale toujours plus aiguë, les partis de droite empruntent désormais largement à la droite extrême ses éléments de langage, mais aussi des projets de société qui convergent vers une vision du monde belliqueuse et réactionnaire. Des idées empruntées d'un racisme décomplexé. Dernièrement une hostilité ouverte envers l'Algérie, dont des millions de nos concitoyens sont originaires.

A moins d'un an des élections municipales, je tiens à vous alerter sur les listes d'extrême droite. Elles sont dédramatisées par certains, malgré une histoire faite de racisme, de xénophobie et de négationnisme toujours ancrée dans l'ADN de cette mouvance. La mue opérée par ces partis extrêmes n'est que poudre aux yeux, nous le savons.

Quand je pense aux établissements où j'enseigne, où je côtoie des enfants d'origine très diverses. Ma mère qui porte le voile, objet d'une fixation masquant ainsi les problèmes sociaux. Mon fils, petit fils d'immigrés. J'ai peur pour l'avenir proche.

On pensait Vierzon épargné car acquise à la gauche, mais aujourd'hui le Rassemblement national nous talonne et les scores de ce parti nous imposent de regarder la situation avec réalisme. Il nous faut faire front commun face à cette menace pour notre démocratie. L'hostilité envers autrui et l'aveuglement écologique sont les deux points qui caractérisent ces extrêmes.

Des échos nous parviennent du monde entier. La menace fasciste des États-Unis ou de certains pays d'Amérique latine et d'Europe, des effluves d'un racisme nauséabond et d'un populisme mortifère. Nos faiblesses, nos divisions, font leur force.

Près de nous, à Salbris, la politique dénuée de toute humanité face aux migrants. J'ai moi-même subi l'intolérance et je sais les traces que laissent de telles manœuvres.

Pour cette dernière année de mandat, travaillons ensemble pour nos concitoyens avec nos valeurs résolument de gauche. Il faut œuvrer pour protéger nos acquis sociaux et pour tenir à distance les marchands de haine.

Je vous remercie

Madame Roux

Madame la Maire,
Mes chers collègues,

Je voudrais, au nom des élus du groupe majoritaire de la majorité, vous assurer Madame la Maire, non seulement de notre soutien indéfectible pour aujourd'hui, mais aussi pour demain. Ensemble, nous nous battons pour Vierzon contre vents et marées, chacun à notre place, chacun avec notre personnalité, mais avec un but commun, l'intérêt général. Et l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts personnels.

Notre mandat depuis 2020 est reconnu comme ayant été le plus complexe depuis des décennies : débutant par le COVID, rattrapé par de nombreuses crises énergétiques, économiques, les guerres dans le monde et jusqu'à nos portes.

Ce contexte de turbulences, voire de tempête démocratique n'aura pas entaché notre volonté de maintenir et de développer le service public local au plus près de nos concitoyens :

Vendredi dernier, nous inaugurons le relais petite enfance, au sein d'un quartier politique de la ville en pleine mutation et qui verra un centre social et associatif sortir de terre cette année.

A la rentrée de septembre, une nouvelle cuisine centrale, permettant à la fois de produire plus de repas et avec plus de produits issus des circuits courts, va être mise en service. C'est une bonne nouvelle pour les petits et les grands.

Il y a deux semaines, nous lançons les travaux de la rénovation des 7 nefs du B3 restant à réaliser, pour y accueillir dès la rentrée de 2026, les 250 élèves infirmiers et aides-soignants de l'IFSI et ainsi conforter un pôle d'enseignement supérieur en cœur de ville.

Dès samedi, nous allons recevoir des jeunes de nos villes jumelles, comme un témoignage d'espoir et de paix dans ce monde, où les guerres et les conflits ne cessent de se multiplier.

Un programme de réfection de voiries dans tous les quartiers, et aussi le lancement de la requalification de la place de la gare, avec un soin particulier pour la renaturation et les mobilités douces.

Mais aussi, l'accès aux soins pour tous avec la mise en place d'une mutuelle santé, dans le but de recevoir et d'accompagner nos administrés pour de meilleures garanties en préservant leur pouvoir d'achat.

En ces périodes de difficultés budgétaires, d'incertitudes nationales et internationales qui impactent forcément les actions que nous pouvons mener, soyons collectivement fiers de ce que nous faisons avancer. Trop souvent, certains prennent le pinceau noir pour tout barbouiller.

Et c'est avec beaucoup de gravité que je le dis ici, le choix démocratique qui nous attend dans moins d'un an, va être assez simple : veut-on donner le point à une extrême-droite qui se nourrit de la haine, de la division, du rejet de l'autre avec des valets de celles et ceux qui ont détourné plus de 4 millions d'euros, ou bien allons-nous rester fidèles à nos valeurs de solidarité, d'ouverture au monde, de fidélité au service public ?

Madame la Maire, je me permets de vous remercier d'avoir annoncé votre décision de mener ce combat essentiel pour notre ville et ses habitants, dans un souci de rassemblement, de cohérence, de convictions chevillées au corps.

Dans ce contexte, je comprends, madame la Maire, que vous regrettiez les tentatives d'affaiblissement de la majorité de gauche et des écologistes, pour servir soit une visée présidentielle qui nous dépasse, soit une quête personnelle qui s'apparente à une quête messianique contraire au principe de laïcité. Mais, vous tenez le cap, et c'est bien là l'essentiel, avec comme seule boussole, Vierzon et les Vierzonnais. Merci.

C'est l'esprit de responsabilité qui nous guide. Parce que nous savons que la diversité qui nous caractérise est une force, que chacun peut mettre son énergie à construire. Les Vierzonnais le savent, ils le reconnaissent, nous n'avons pas d'énergie à dépenser pour détruire.

Le budget 2025 qui nous sera proposé est la quintessence de ce bel engagement. Il permet d'avancer, malgré les ponctions faites par l'Etat, il permet de maintenir les services publics, l'investissement, et ça se verra ! parce que nous avons le goût de faire ensemble, encore !

Je vous remercie.

Monsieur Fournié

Madame La Maire,
Mes chers collègues,

C'est compliqué d'intervenir après ces discours de campagne.

Nous sommes face à une situation extrêmement compliquée. Le monde se reconstruit avec des néo-impérialistes, Chinois, Américains ou Russes. Par la force, par l'économie, pour définir un nouvel ordre mondial. Face à cela il y a l'Europe, la vieille Europe qui doit proposer un nouveau modèle de démocratie, le respect de l'autre et de vivre ensemble.

Mais il va falloir s'armer économiquement et militairement face aux attaques que l'on subit de la part de ces impérialistes. L'Europe ne peut pas être grignotée à la volonté du premier dictateur venu, elle doit être en mesure de se défendre avec ses propres ressources.

Nous devons continuer à construire la République sociale et laïque. Elle se base sur la solidarité, les services publics et la redistribution par l'impôt.

Dans ce cadre-là, nous avons construit un budget. Nous qui sommes minoritaires au sein de la majorité municipale, nous pourrions polémiquer et nous offusquer de ne parfois pas être écoutés. Mais nous négocions pas à pas. Nous portons nos idées et nos politiques.
Je voudrais revenir sur 3 points clés de ce budget :

L'autorisation de programme sur l'éclairage public. L'éclairage de notre ville est vétuste et doit être rénové. C'est un projet qui sera long, compliqué et coûteux, mais nécessaire. C'est un véritable enjeu économique, écologique, mais aussi sécuritaire.

Deuxièmement, comme l'a justement dit Madame Grison, c'est la création d'un poste supplémentaire de policier municipal. Alors qu'au sein de la municipalité nous ne remplaçons pas les départs à la retraite, c'est un vrai choix politique que nous faisons pour éviter que certains endroits de notre ville soient les fossoyeurs du vivre ensemble. Il faut plus de policiers municipaux aussi pour faire respecter les arrêtés que nous prenons.

Le troisième élément c'est la marche entamée vers la gratuité des transports. C'est un engagement des dernières élections municipales. Cela a pris du temps mais nous avons fait les choses dans l'ordre : Nous avons retravaillé notre réseau de transport pour le rendre plus adéquat aux demandes de nos concitoyens, il devrait bientôt y avoir un lieu multi-modal à la gare ou toutes les liaisons seront concentrées, et désormais cette marche vers la gratuité. Ce n'est pas qu'une mesure sociale, c'est aussi une envie de faire évoluer notre ville en réduisant l'impact de la voiture notamment en centre-ville. En moyenne une voiture coûte 8 000 euros par an à son propriétaire, alors si on arrive à faire baisser cette facture ce sera un vrai choix de société. Alors oui, la gratuité pour les transports scolaires est une première pierre à l'édifice.

On peut faire des grandes déclarations, on peut s'indigner et contester, mais l'essentiel est de travailler pour faire avancer ses projets et ses idées, pour le bien du plus grand nombre.

Je vous remercie

Monsieur Dumon

Juste une réponse, suite à l'interpellation de monsieur Thibault Lhonneur, qui me fait penser à une citation que j'ai entendue quand je travaillais à la CASE, des collègues disaient : « ils sont plus vieux que leur grand-père » !

Concernant le budget des ordures ménagères, nous sommes une Communauté de communes constituée non pas d'une seule commune mais de seize, soit 38 000 habitants, et je pense que les quinze communes en lien avec Vierzon méritent aussi le respect. Le budget est de 7,8 millions d'euros alors que la taxe ne rapporte que 6,2 millions d'euros. Il y a la reprise des matériaux qui s'est beaucoup améliorée, il faudrait peut être commencer par là, Monsieur Lhonneur, et féliciter nos concitoyens qui ont fait des efforts sans précédent sur le tri, ce qui représente une économie de 100 000 euros. Pour 2025 on souhaite faire progresser cette économie de 50 000 euros supplémentaires. Nous avons réussi, en un an, à diminuer le reste à charge pour la Communauté de communes, de 700 000 à 400 000 euros, grâce notamment au montage avec la SPL et à l'amélioration de la récupération des matériaux. Ces économies devraient nous permettre de ne pas augmenter la taxe.

Concernant les sacs, nous répondons à la demande de nos concitoyens qui préfèrent des bacs, ces derniers vont être redimensionnés, afin de répondre au mieux à la situation et de faire passer la collecte des emballages tous les 15 jours.

Il n'y a pas lieu de faire de la polémique politique sur ce sujet.

Monsieur Michoux

Juste un mot qui peut concerner le musée, puisque nous avons parlé du stationnement et de la dépose.

Il n'y a pas de soucis sur la dépose des personnes puisqu'elle est toujours autorisée et surtout nous avons veillé à maintenir les places PMR pour l'accès au musée.

C'est vrai que l'on demandera d'aller un petit peu plus loin, mais on a remis 50 places, sur l'ancienne friche Mazéra, pour les véhicule de loisirs donc le stationnement ne sera pas un problème essentiel.

Il y a eu une problématique sur le verdissement de la place. Il y a un ratio de désimperméabilisation qui était nécessaire pour pouvoir demander des subventions.

En revanche, le musée prévoit une extension qui à été validée mais pas encore financée. Une demande de subvention a été faite auprès de la DRAC. Il y a une étude de programmation qui est en révision actuellement, sur le musée intégrant le quartier gare.

C'est un secteur patrimonial essentiel et cela représente une entrée de ville pour deux millions de voyageurs par an.

Quand tous les travaux seront finis, avec une mise en valeur du patrimoine, on sera sur une autre dimension que le seul reproche du stationnement des bus devant le musée.

Je vous remercie.

La Maire

Nous sommes également très vigilants sur le personnel. Comme vous pourrez le voir dans une délibération, nous avons fortement renforcé les Espaces verts, pour l'été, avec des saisonniers et par une augmentation du contrat avec C2S. On est bien conscient qu'il faut être vigilant sur le budget fonctionnement du personnel, mais aussi des services que l'on doit à la population. Comme cela a été dit, c'est un numéro d'équilibriste.

DEL25/34 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC25/009 – demande de subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « fonds publics et territoires » au titre de l'année 2025,
- DEC25/010 – Signature convention de prêt de pièces archéologiques entre la Ville et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- DEC25/011 – Signature convention avec la commune de Vouzeron pour la rénovation énergétique, la réhabilitation, la mise en accessibilité et l'extension de la salle « Mille Club »,
- DEC25/012 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire – Pôles d'échanges multimodaux – Pôle d'échanges multimodaux Vierzon Phase 1 – Aménagement du parvis de la Gare,
- DEC25/013 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Les Amis du Musée de Vierzon,

- DEC25/014 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et le lycée Henri Brisson,
- DEC25/015 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Hubert Cellier,
- DEC25/016 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Jean-Pierre Desbordes,
- DEC25/017 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- DEC25/018 – Musée de Vierzon - Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et Mr André DUCOURET,
- DEC25/19 - Espaces Verts – Renouvellement adhésion 2025 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),
- DEC25/020 – Sports - Mise à disposition du logement rue Eugène Pottier à Vierzon au profit de l'association « Les prédateurs de Vierzon Roller Hockey » ,
- DEC25/021 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « DELAL Coiffure » ,
- DEC25/022 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Shippshop » ,
- DEC25/023 – Convention d'occupation temporaire de La Décale par la compagnie N/C,
- DEC25/024 – Espaces Verts – Renouvellement de l'adhésion 2025 avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) du Centre –Val de Loire pour l'année 2025,
- DEC25/025 – Théâtre Mac-Nab – Modification de la régie de recettes,
- DEC25/026 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Les p'tits trésors » ,
- DEC25/027 – Musée de Vierzon Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'Amicale Société Française Vierzon,
- DEC25/028 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Le Bazar moderne » ,
- DEC25/029 – Musée de Vierzon – Renouvellement de l'adhésion à l'association des Musées en Centre-Val de Loire,
- DEC25/030 – Musée de Vierzon - Don d'un modèle réduit de machine vapeur réalisé par Gaston Poisson et d'un ensemble de tableaux d'Octave Paquet,
- DEC25/031 – Musée de Vierzon - Don d'un ensemble de biens archéologiques,

- DEC25/032 – Assurances – acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,

et la liste des marchés ci-dessous annexée.

Monsieur Latessa

A quoi servent les bungalows à 46 000 euros ?

La Maire

Ils servent pour les travaux de l'école du Colombier : on a préféré les acheter car ils vont servir de salle de classe temporairement. Ensuite on les utilisera pour les différents travaux prévus.

Monsieur Latessa

L'abonnement à l'Humanité m'interroge, 1364 euros cela représente quoi ? Un abonnement sur le site c'est 500 euros !

La Maire

Il y a plusieurs abonnements.

Monsieur Latessa

Un encart publicitaire dans l'Humanité ? Pourquoi ?

Monsieur Drif

Vous auriez préféré dans le Figaro ?

La Maire

On à été sollicité dans le cadre d'action Coeur de Ville.

Monsieur Desnoues

40 000 euros donnés à un architecte pour une étude, à quoi cela va servir ?

Monsieur Michoux

C'est subventionné à 80 % par la DRAC. Il y a un projet scientifique et culturel que porte le musée. La DRAC demande une évolution et le subventionne en conséquence. Il s'agit de l'extension du musée, mais l'étude concerne aussi tout le quartier et le patrimoine

DEL25/35 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 FÉVRIER 2025

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 06 février 2025,

La transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 06 février 2025,

Il convient que les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 06 février 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 06 février 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/36 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N°1 AU CONTRAT VILLE- CENTRE 2022-2026 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CHER

La Maire

Le 13 juin 2023 a été signé un contrat de Ville-Centre pour la période 2022-2026 avec le Département du Cher,

Dans ce contrat, il était prévu le financement de la construction du centre social et associatif à hauteur de 150 000 € et un financement du gymnase Albert Camus à hauteur de 500 000 €,

Compte tenu du fait que la construction du Centre social et associatif est assurée par une maîtrise d'ouvrage déléguée à France Loire, le Département du Cher n'accepte pas de financer cet équipement,

Le gymnase Albert Camus, la subvention de 500 000 € faisait passer le financement pour subventions publiques au delà des 80 %,

C'est pourquoi, il est proposé un avenant n°1 au contrat Ville-Centre pour basculer les 150 000 € et les 21 001 € sur la réhabilitation thermique de l'école élémentaire du Colombier ce qui portera le soutien du Département du Cher pour cette opération à hauteur de 429 000 €,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au contrat Ville-Centre.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/37 – FINANCES – COMPTE DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE FOIRE ET SALONS ET LOTISSEMENT DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DU SGC DE VIERZON POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : La Maire

Les budgets sont exécutés par la Maire et par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Vierzon qui tiennent chacun une comptabilité spécifique. Leurs arrêtés des comptes en fin d'exercice doivent coïncider et apparaissent pour la ville et ses annexes dans le cadre de comptes administratifs, pour le trésorier dans le cadre de comptes de gestion,

Le compte de gestion est un document comptable de synthèse et de contrôle qui :

- ✓ retrace l'ensemble des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice concerné et reprend, pour chaque budget, les soldes figurant aux résultats de chacun d'eux,
- ✓ présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le compte de gestion est constitué de 2 parties :

1. la première présente l'exécution du budget en distinguant :

- ✓ les dépenses et les recettes par section,
- ✓ les résultats de clôture de l'exercice précédent corrigés de l'affectation au financement des dépenses d'investissement,
- ✓ les résultats de l'exercice courant,
- ✓ les résultats cumulés à la clôture de l'exercice examiné.
- ✓ Cette partie permet au Conseil municipal de vérifier la concordance avec le compte administratif

2. la seconde partie :

- ✓ présente le compte de résultat en faisant apparaître la décomposition de celui-ci entre le résultat courant non financier, le résultat courant financier et le résultat exceptionnel,
- ✓ récapitule le compte de bilan.

Les résultats globaux d'exercice ressortant des comptes de gestion établis par le Trésorier municipal sont identiques à ceux des comptes administratifs établis par la Maire concernant les budgets annexes à caractère administratif du Théâtre Mac Nab, de Foire et Salons et Lotissement qui vous seront présentés,

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Crédits ouverts – Compte administratif 2024	Crédits ouverts – Compte de gestion 2024	Réalisés Compte administratif et Compte de gestion 2024
RECETTES	178 919,23	178 919,23	88 496,26
DÉPENSES	178 919,23	178 919,23	97 743,95

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Crédits ouverts – Compte administratif 2024	Crédits ouverts – Compte de gestion 2024	Réalisés Compte administratif et Compte de gestion 2024
RECETTES	1 302 720,25	1 302 720,25	1 200 543,32
DÉPENSES	1 302 720,25	1 302 720,25	1 118 866,17

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les comptes de gestion des budgets annexes établis par le Trésorier du Service de gestion Comptable de Vierzon.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

Madame la Maire quitte le Conseil municipal pour les 3 prochaines délibérations portant sur les comptes administratifs, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T

DEL25/38 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC – NAB DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill Gaucher

Le budget annexe du théâtre porte à la fois la part consacrée à la saison culturelle mais également aux Estivales du canal,

Les propositions artistiques sur l'année 2024, se sont attachées à présenter un équilibre diversifié au niveau des genres. Portant à la fois sur des artistes émergents ou confirmés, l'ambition a été de présenter une programmation accessible à tous les publics avec ces quarante levées de rideaux,

L'ouverture aux publics s'est caractérisée par les liens créés avec de nombreuses associations afin de faciliter l'accès à la programmation avec un parcours de spectateurs adaptés, mais également avec les établissements scolaires, via la Fédération des œuvres Laïques pour les écoles primaires du territoire (plus de 1500 élèves en 2024), ou les établissements du second et troisième degré,

Largement la fréquentation en hausse de vingt pour cent se caractérise également par une hausse des primo- spectateurs,

Le théâtre poursuit également l'accompagnement des projets destinés à la pratique amateur, avec « les écoles qui chantent » accueillies chaque année et qui permet aux élèves de primaire de fouler la scène dans un cadre inhabituel, ou encore les chorales des collèves, ou le concours des Incos (concours pour les collégiens),

Le festival, dénommé Estivales du canal qui consacrait sa 17ème édition, est également porté par le budget du Théâtre. En effet, il inclut non seulement les coûts artistiques, mais également la technique nécessaire à son déroulement et la sécurité,

En matière d'investissement, le renouvellement du matériel s'avère toujours nécessaire, tant en raison de la transition technologique que l'on voit s'opérer sur les demandes techniques, que pour des raisons écologiques et réglementaires. Ainsi après l'acquisition les années précédentes de matériel pour la lumière, c'est une console son qui a été acquise et ce notamment au travers les financements du Centre national de la musique,

Les résultats ressortant de l'exécution 2024 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab se présentent comme suit :

I - INVESTISSEMENT

a/ Prévisions rappel

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	81 561,30 €	81 561,30 €
Report CA	12 563,61 €	0,00 €
Budget Supplémentaire	29 367,87 €	41 931,48 €
	123 492,78 €	123 492,78 €

b/ réalisations

- dépenses : Mandats émis		82 705,92 €
- recettes : Titres recettes émis		62 024,48 €
- Résultat d'exercice		-20 681,44 €
- Apurement compte 1069		-1 393,00 €
- Résultat antérieur reporté art. 001		-19 740,87 €
		<hr/>
- Résultat		-41 815,31 €

c/ crédits reportés

- dépenses	830,86 €	5 369,14 €
- recettes	6 200,00 €	
		<hr/>

d/ Solde déficit d'investissement (art. 1068) -36 446,17 €

II - FONCTIONNEMENT**a/ Prévisions rappel**

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	841 560,00 €	841 560,00 €
Budget Supplémentaire	100 014,95 €	100 014,95 €
Décisions Modificatives	54 881,00 €	54 881,00 €
	996 455,95 €	996 455,95 €

b/ réalisations

- dépenses : Mandats émis	879 558,89 €
- recettes : Titres recettes émis	932 187,90 €
- Résultat d'exercice	52 629,01 €
- Résultat antérieur reporté art. 002	61 750,95 €
	<hr/>
- Résultat de clôture	114 379,96 €
- Affectation à l'investissement (art. 1068)	-36 446,17 €
	<hr/>
- Solde disponible	77 933,79 €

En investissement, on retrouve le remboursement du capital de la dette, le FS, ainsi que l'acquisition d'une console de son, la mise en conformité des perches latérales, l'acquisition d'un ordinateur portable pour la régie technique et ce financés par le prélèvement sur le fonctionnement et les amortissements,

En fonctionnement les dépenses s'établissent à 879 558,89 € et se répartissent sur les dépenses pour la saison du théâtre, des Estivales, de gestion du bâtiment et d'administration générale,

Dans les dépenses du budget du théâtre, sont également constatées l'accompagnement du Festival du film de demain pour 75 000 €,

Ce budget marque également une part équivalente pour la 17ème édition des Estivales du canal avec un coût complet de près de 139 253,59 € tandis que le Conseil régional, le Conseil départemental du Cher et la Communautés de communes Vierzon Sologne Berry viennent également financer cet événement à hauteur de 42 000 €,

Au niveau des charges générales, si la constance est de mise, cela exclut, sans surprise les charges d'énergie avec le chauffage qui augmente,

Les charges de personnels s'élèvent à 145 965,42 €. Il y est comptabilisé la part consacrée à l'intermittence en raison d'une baisse du nombre de permanents,

Globalement, le budget s'équilibre grâce à la subvention de 435 100 €, des recettes de billetterie qui se montent à 291 153,52 € qui est en augmentation, des subventions du Conseil Général du Cher (65 000 €), du Conseil Régional Centre-Val de Loire (52 000 €), du partenariat avec le Communauté de communes Vierzon Sologne Berry (20 000,00 €) et du mécénat (11 900 €),

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe du théâtre Mac-Nab.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/40 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS DE L'EXERCICE 2024**Rapporteur : Jill Gaucher**

Les résultats ressortant de l'exécution 2024 du budget annexe Foire et Salons se présentent comme suit :

I - INVESTISSEMENT**a/ Prévisions rappel**

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	4 375,00 €	4 375,00 €
Report CA	0,00 €	0,00 €
Budget Supplémentaire	22 100,76 €	22 100,76 €
Décisions Modificatives	0,00 €	0,00 €
	26 475,76 €	26 475,76 €

b/ réalisations

- dépenses : Mandats émis	3 988,47 €
- recettes : Titres recettes émis	4 374,01 €
- Résultat d'exercice	385,54 €
- Résultat antérieur reporté art. 001	22 100,76 €
	<hr/>
- Résultat (art. 001)	22 486,30 €

c/ crédits reportés

- dépenses	
- recettes	0,00 €
	<hr/>

d/ Solde d'investissement

22 486,30 €

II - FONCTIONNEMENT

a/ Prévisions rappel

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	205 311,00 €	205 311,00 €
Budget Supplémentaire	2 464,39 €	2 464,39 €
Décisions Modificatives	11 579,00 €	11 579,00 €
	219 354,39 €	219 354,39 €

b/ réalisations

- dépenses : Mandats émis	217 209,51 €
- recettes : Titres recettes émis	217 575,42 €
- Résultat d'exercice	365,91 €
- Résultat antérieur reporté art. 002	2 026,52 €
- Résultat de clôture (art. 002)	2 392,43 €

Le budget de la Foire 2024 présente un excédent d'investissement de 22 486,30 € et un résultat d'exercice de fonctionnement de 2 392,43 €. La décision modificative valant budget supplémentaire de juin 2024 est intervenue pour intégrer de résultat de l'exercice 2023,

L'investissement

La dépense est faible. Elle est constituée par le remboursement du capital de la dette pour 2 257,52 €. Des équipements et matériels, comme des poutres en aluminium et des guirlandes lumineuses ont été acquis pour 2 077,14 €. Le financement est assuré par les amortissements et le résultat antérieur,

Le fonctionnement

✓ 89,71 % représentent les frais d'animations et de logistique	194 862,15 €
✓ 10,29 % constituent les dépenses de personnel	22 347,36 €

D'ordre et résiduelles, les autres dépenses de fonctionnement représentent essentiellement les amortissements.

Considérant qu'il est financé essentiellement par :

✓ les produits des locations représentant 74,13 % des recettes	161 285,42 €
✓ la subvention d'équilibre (25,87%)	56 290,00 €

Les résultats de clôture d'investissement et de fonctionnement seront repris au budget primitif 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe Foire et Salons

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/42 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Les résultats ressortant de l'exécution 2024 du budget annexe Lotissement se présentent comme suit :

En 2024, l'ensemble des lots à bâtir ont été vendus sur les quartiers Sellier et Colombier,

Le budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est clôturé au 31 décembre 2024 et les résultats sont intégrés au budget principal de la Ville de Vierzon en 2025,

b/ réalisations

- dépenses : Mandats émis	22 097,77 €
- recettes : Titres recettes émis	50 780,00 €
- Résultat d'exercice	28 682,23 €
- Résultat antérieur reporté art. 002	36 129,91 €
- Résultat de clôture / Solde disponible (art. 002)	64 812,14 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, ,Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/39 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC – NAB – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : La Maire

Le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2024 est le résultat à la clôture de l'exercice qui s'élève à

114 379,96 €

Il est constitué par :

- le résultat comptable de l'exercice fixé à 52 629,01 €
- augmenté du résultat net reporté de l'exercice précédent, soit la somme de 61 750,95 €

Ce résultat est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement du compte administratif 2024, soit la somme de 36 446,17 €
- le solde, en résultat de fonctionnement reporté soit 77 933,79 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

• article 1068 pour excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement au 31/12/2024	36 446,17 €
• article 002 : report de fonctionnement	77 933,79 €
• article 001 : report d'investissement	41 815,31 €

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/41 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : La Maire

Le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2024 est le résultat à la clôture de l'exercice et s'élève à

2 392,43 €

Il est constitué par :

➤ le résultat comptable de l'exercice fixé à	365,91 €
➤ augmenté du résultat net reporté de l'exercice précédent, soit la somme de	2 026,52 €

Le résultat d'investissement apparaissant au compte administratif 2024 s'élève à

22 486,30 €

Considérant qu'il est constitué par :

- | | |
|---|-------------|
| ➤ le résultat comptable de l'exercice fixé à | 385,54 € |
| ➤ augmenté du résultat net reporté de l'exercice précédent,
soit la somme de | 22 100,76 € |

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ article 002 : report de fonctionnement | 2 392,43 € |
| ➤ article 001 : report d'investissement | 22 486,30 € |

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/43 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS EXERCICE 2024

Rapporteur : La Maire

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant,

Ainsi, l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le

résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation,

Cette disposition sera intégrée au budget primitif 2025 du budget principal de la ville,

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité en intégrant le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de cette section ainsi que la prévision d'affectation dans son intégralité,

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice,

Ces résultats, confirmés par Monsieur le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne en date du 11 février 2025, s'établissent comme ci-annexé :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	Ecart SGC compte 1069
INVESTISSEMENT				
Réalisé	9 578 881,45	7 185 907,93	-2 392 973,52	
Déficit antérieur	-		-	
Excédent antérieur		329 943,00	329 943,00	
			-2 063 030,52	
Apurement compte 1069 sur 10 ans (323 626,43 € / 10 ans)			-32 362,00	291 264,43
Résultat d'exercice d'investissement			-2 095 392,52	291 264,43
Reports 2024 vers 2025	1 204 769,80	3 476 980,18	2 272 210,38	
			176 817,86	
FONCTIONNEMENT				
Réalisé	40 799 408,21	40 653 712,63	-145 695,58	
Excédent antérieur			1 452 884,60	
TOTAL			1 307 189,02	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
Excédent de fonctionnement			1 307 189,02	

Il est proposé au Conseil municipal :

- la reprise anticipée des résultats 2024, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :

➤ article 001 déficit d'investissement résultat reporté	2 095 392,52 €
➤ article 002 excédent de fonctionnement	1 307 189,02 €

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/44 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP

Rapporteur : La Maire

CRÉATION D'UNE AP/CP – BUDGET VILLE

2025-2 – Extension du Musée de Vierzon

La Ville s'engage dans un plan d'extension du Musée de Vierzon soutenu par la DRAC.

Les travaux devraient être échelonnés sur deux exercices budgétaires.

Il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2025-2.

Cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 420 000 € TTC soit 350 000 € HT.

2025-3 – Refonte Éclairage Public

La Ville s'engage dans un plan de refonte du réseau d'éclairage public.

Les travaux devraient être échelonnés sur quatre exercices budgétaires.

Il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2025-3.

Cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 500 000 € TTC soit 400 000 € HT.

RÉVISIONS ET SITUATIONS DES AP/CP - BUDGET VILLE

Des autorisations de programme et de crédits de paiement concernant différents investissements ont été mises en place par différentes délibérations du Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2311-9 du même code qui prévoit que le projet de budget est accompagné d'une situation financière des autorisations de programme ouverts ainsi que des crédits de paiement y afférents,

Des **révisions** sont à effectuer compte tenu de l'évolution des projets. Il s'agit des AP/CP suivantes :

2020-1 - Programme Éducation – Rénovation maternelle Colombier

Le coût total de l'AP/CP est ramené d'un montant de 1 931 382,71 € TTC à 1 925 626,73 € TTC suite à ajustement des travaux.

2020-2 Gustave Flourens – Requalification des espaces publics

Les travaux doivent être repoussés jusqu'en 2026.

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 236 861 € TTC.

2020-6 - Programme Bâti – Immeuble Baracher-Mathat

Le coût total de l'AP/CP est ramené d'un montant de 921 471,00 € TTC à 919 185,85 € TTC suite à ajustement des travaux.

2023-1 Aménagement des espaces publics du Clos du Roy

Les travaux doivent être repoussés jusqu'en 2027 et ont été revus et recalculés.

Le coût total de l'AP/CP est porté d'un montant de 4 248 301,00 € à 1 430 476,77 € TTC.

2023-5 Renaturation de la Ville

Le coût total de l'AP/CP est porté d'un montant de 300 000 € TTC à 300 360 € TTC suite à des travaux de voirie complémentaires.

2023-6 Réhabilitation gymnase Fernand Léger

Le coût des travaux a été recalculé et devront être étalés jusqu'en 2026.

Le coût total de l'AP/CP est porté d'un montant de 1 480 000 € TTC à 1 575 642,82 € TTC.

Les **situations** concernent les AP/CP suivantes :

2023-2 Cœur de Ville 2 – place de la Gare / place Aristide Briand / place Foch / avenue de la République

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 6 000 000 € TTC.

2023-3 Rénovation thermique École Charot

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 600 000 € TTC.

2023-4 Rénovation thermique école élémentaire du Colombier

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 3 000 000 € TTC.

2024-1 Acquisition/démolition Maison J. Agard

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 426 000 € TTC.

CLÔTURES D'UNE AP/CP - BUDGET VILLE

2022-1 – Rénovation thermique gymnase Albert Camus

Le Conseil municipal du 3 février 2022 a mis en place une procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2022-1 pour le programme de rénovation thermique et extension du gymnase Albert Camus,

Les travaux sont terminés et le coût total de l'AP/CP est d'un montant de 1 458 935,28 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations, les situations, révisions et clôtures des AP/CP.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

Concernant l'éclairage public, on vous avait proposé d'installer des capteurs de mouvement et vous nous aviez répondu « non » parce que ça coûtait 400 000 euros. Là, vous budgétisez 400 000 euros par exercice sur 4 ans soit 1,6 millions d'euros, quelle est la nature de ces travaux ?

La Maire

Il y aura d'abord des études, les 400 000 euros représentent une première phase, je ne crois pas avoir dit qu'une refonte de l'éclairage coûterait 400 000 euros, là, c'est une ligne de crédit inscrite.

Monsieur Desnoues

On a aucun montant prévisionnel de l'ampleur des travaux ?

La Maire

Entre 4 et 5 millions d'euros pour tout refaire. La superficie de la Ville reste une problématique.

Madame Grison

Concernant l'AP/CP 2023-1 : Aménagements des espaces publics au Clos du Roy, vous nous annoncez, dans la note de synthèse, que les travaux doivent être repoussés jusqu'en 2027 et qu'ils ont été revus et recalculés. Le coût total de l'AP/CP passe de 4 248 301,00 € à 1 430 476,77 € TTC, ce qui représente une baisse très significative. Peut-on avoir des précisions, des informations sur ce report et cette diminution si importante ?

Monsieur Michoux

Le report est dû à la construction du Centre social associatif et à la rénovation thermique de l'école. L'essentiel de cette programmation va concerner les accès à l'école. Ce sont des opérations subventionnées. Il y a eu des concertations avec les habitants et ce sont les accès à l'école qui sont ressortis comme des priorités. C'est pour cela que le volume a été revu, dans un premier temps, ainsi.

Monsieur Lhonneur

Cheminement pour plus ou moins de voiture ?

Monsieur Michoux

On parle du cheminement piéton.

Monsieur Desnoues

Concernant la destruction de la tour Gustave Flourens, quels sont les projets de remplacement ?

Monsieur Michoux

Habituellement quand il y a une démolition on ne reconstruit pas sur le site, c'est ce que préconise l'ANRU, pour des questions de faisabilité et de sécurité. L'enjeu est un aménagement paysager avec le maintien du stationnement, mais surtout un espace vert au plus près des habitations.

La maire

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/45 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Rapporteur : La Maire

Les informations fiscales nécessaires au vote des taux des impositions directes locales ont été communiquées à la Ville. Elles ont été notifiées au 18 mars 2025,

Dorénavant, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) et ont le pouvoir de vote du taux de taxe d'habitation,

La Ville, par délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2023 a instauré la taxe sur les logements vacants (THLV),

En 2025, la revalorisation des bases fiscales est de + 1,77 % pour la taxe foncière bâti, + 0,21 % pour la taxe foncière non bâti, - 33,58 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (270 947 € de bases dégrévées) et - 34,74 % pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (1 254 281 € de bases dégrévées),

	Bases prévisionnelles notifiées 2025	Taux 2025	Produits attendus 2025
FONCIER BÂTI	34 729 000	45,21 %	15 700 981 €
FONCIER NON BÂTI	300 700	41,56 %	124 971 €
TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	1 562 000	20,92 %	326 770 €
TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANT	2 285 000	20,92 %	478 022 €

Après la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2025 par le service de la Fiscalité Directe Locale, l'état 1259 COM fait ressortir des ressources fiscales de 17 904 945 € réparties comme suit :

- 1) un produit de fiscal lié à un vote des taux : 16 630 744 €
- 2) un versement au titre du coefficient correcteur : 514 393 €
- 3) des allocations compensatrices versées par l'État : 759 808 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances – Politique contractuelle et Personnel en date du 17 mars 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le produit fiscal attendu à 17 904 945 € dont 16 630 744 € au titre des trois taxes locales (foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation), coefficient correcteur pour 514 393 € et 759 808 € d'allocations compensatrices,

Le budget primitif 2025 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2025, les produits seront réajustés.

- de maintenir pour 2025 les taux comme ci-après :

- Taxe foncière bâtie 45,21 %
- Taxe foncière non bâtie 41,56 %

Au niveau communal, les taux de fiscalité ont évolué en 2022 mais n'avait pas connu d'augmentation depuis 2018.

- de maintenir pour 2025 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) à 20,92 %,

- de maintenir pour 2025 le taux de la taxe sur les logements vacants (THLV) à 20,92 %,

- d'autoriser la maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

La taxe sur les logements vacants est bien la taxe pour lutter contre les marchands de sommeil ?

La Maire

Effectivement.

Monsieur Desnoues

Quel est le bénéfice de cette taxe ?

La Maire

700 000 euros environ en 2024. En partant de ce chiffre, on prévoit 478 000 euros pour 2025.

La baisse s'explique par des demandes d'exonération et le fait que certains propriétaires soient mieux organisés pour échapper à la taxe.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne

pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien FERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

DEL25/46 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : La Maire

I - PRÉAMBULE

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 février dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel a été élaboré ce budget,

En effet, le budget 2025 est construit dans un contexte de réduction drastique de la dépense publique. Alors que les collectivités sont obligées de construire leur budget à l'équilibre, celles-ci sont appelées suite au vote de la loi de finances 2025, à contribuer au redressement des comptes publics de la nation. Cet effort pour 2025 est estimé à 2,2 milliards d'euros,

Pour rappel différentes mesures viennent impacter les budgets locaux ; augmentation des cotisations employeurs CNRACL de 3 points sur 4 ans, réduction du fonds vert de 1,5 milliard, réduction de la DSIL et mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales et non indexation de la DGF sur l'inflation,

Ces mesures détériorent fortement les comptes des différentes collectivités. Pour autant ce budget 2025 est présenté sans augmentation des taux de taxes foncières et d'habitation et s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière du mandat,

Vierzon entend poursuivre son programme d'investissement ambitieux, notamment pour réduire la facture énergétique de différents équipements (gymnases et écoles) et offrir aux utilisateurs un meilleur confort,

En matière de fonctionnement, nous poursuivons nos efforts de maîtrise de la dépense et notamment sur les dépenses de personnel en ne remplaçant qu'à la marge les départs en retraite (3 sur 20 prévus) tout en maintenant l'ensemble des services à la population et le soutien à la vie associative,

La ville continue ainsi de porter un niveau important d'investissement et de services pour répondre aux besoins des habitants et des usagers, soutenir le tissu économique local et poursuivre les investissements indispensables face au dérèglement climatique,

II - PRÉSENTATION DU BUDGET POUR 2025

Pour le seul budget principal de la Ville, le budget primitif pour 2025, avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, et une constitution de provisions, s'équilibre globalement à la somme de 51 495 063,77 €

et comme suit par section :

- investissement :	10 523 154,17 €
- fonctionnement :	40 971 909,60 €

A/ La section d'investissement :

Elle comporte deux parties,

La première partie concerne les travaux qui seront réalisés au cours de l'exercice pour un montant global de 4 916 105,39 €, auxquels se rajoutent 1 204 769,80 € de restes à réaliser de 2024, parmi lesquels les opérations de rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier, de restructuration du gymnase Fernand Léger, d'aménagement des espaces publics du quartier du Clos du Roy, de la renaturation de la Ville, du projet Coeur de Ville 2 avec l'aménagement du parvis de la gare, et des divers travaux dans les bâtiments publics et d'accessibilité en divers lieux, des acquisitions foncières.

La reprise anticipée des résultats de l'année 2024 est intégrée à ce budget primitif.

1°) Les Investissements liés au Programme de Renouvellement plusieurs opérations de ce programme se dessinent,

a) Les aménagements publics du quartier du Clos du Roy

Un avenant de ce programme de renouvellement a permis de faire valider les aménagements publics du Clos du Roy concomitant aux équipements publics et à la rénovation des logements sociaux. En 2023, une première opération de ces aménagements publics consistait à réaliser un City stade et une aire de fitness à proximité de l'école Bodin-Zay dont les financements ont été assurés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbain (ANRU), l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Région Centre Val de Loire et la ville de Vierzon,

En 2024, les travaux des abords de la crèche et du relais petite enfance ont été réalisés,

En 2025, les aménagements publics du Clos du Roy vont se poursuivre à hauteur de 200 000 €, financés pour partie par l'ANRU, notamment par une liaison douce entre le bas du quartier et l'école Bodin ZAY,

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur urbaine, qui sera fait par la voie d'une délégation de service public est en cours de réalisation,

b) Le projet Coeur de Ville 2

Le programme Action Cœur de Ville se poursuit au travers d'un avenant sur les aménagements du quartier gare pour 700 000 €. Ces aménagements autour de la gare vont permettre à terme un pôle d'échanges multimodal. Le démarrage des travaux est prévu courant de l'été après des travaux sur le réseau et d'assainissement.

Du fonds vert et de la DSIL ont été sollicités pour le financement ainsi qu'une subvention de la Région Centre Val de Loire,

Une autorisation de programme est ouverte depuis 2024,

Parallèlement le programme Action Cœur de Ville voit son quartier se transformer avec la renaturation de l'esplanade et le clos et couvert des 7 nefs par la Communauté de Communes,

2) Les autres investissements

La Collectivité poursuivra les efforts réalisés les années précédentes ~~sur les bâtiments publics et~~ notamment scolaires et sportifs, ainsi que sur la voirie, sans oublier les investissements plus traditionnels mais néanmoins indispensables :

* Les établissements scolaires représentent 600 000,00 €.

C'est un plan d'ensemble de rénovation thermique des bâtiments scolaires que la ville a engagé et se poursuit. Nombre de réalisations de qualité ont déjà eu lieu, pour le bien être des utilisateurs et la réduction du volume de consommations d'énergie. On peut citer Fay B, l'école de Bourgneuf, la restructuration et extension de l'école du Tunnel Château, celle des écoles Zay Haut, Zay Bas, Bodin et maternelle du Colombier. Le programme se poursuit avec l'école primaire du Colombier. La ville s'appuie pour cela sur les partenariats financiers noués avec l'État, le fonds vert, le Département du Cher et la Région Centre Val de Loire.

* Les interventions culturelles représentent 33 400 €.

Des instruments de musique pour le conservatoire et le Not'Ile, la poursuite de la constitution du fonds multimédia de la Médiathèque et du Musée, et la restauration d'oeuvres d'art.

Une autorisation de programme sera ouverte pour les travaux d'extension du musée de Vierzon avec un démarrage fin 2025/début 2026.

* Les investissements liés au sport sont prévus à hauteur de 992 470,74 €.

Initiée en 2022, la réhabilitation du gymnase Camus a été achevée en 2023 avec une fin de règlement des dépenses en 2024 suite à la levée de réserves. Cette réalisation est également le fruit de partenariats multiples et qui se renouvelle avec l'État au travers de la DSIL et du fonds vert mais aussi le département du Cher pour cet équipement dédié également aux collégiens.

En 2025, c'est le gymnase Fernand Léger qui sera réhabilité avec les mêmes partenaires financiers.

D'autres interventions nécessaires aux clubs sportifs sont également programmées comme le remplacement de piliers à la Piscine municipale, la reprise de la toiture de la salle de gymnastique, la reprise de l'éclairage du stade Chaillot et des terrains de tennis au Stade Robert Barran.

Du matériel sportif sera acquis comme chaque année.

* Les travaux de Voirie et éclairage public

Les investissements en matière de travaux de réfection de la voirie constituent une priorité pour la ville à savoir 1 200 000 € . La Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » est en soutien financier au travers un fonds de concours.

Une autorisation de programme de 500 000€ est ouverte pour une 1ère tranche de rénovation de l'éclairage public ; Des subventions seront sollicitées auprès de la région et de l'Etat

* Autres investissements

Au niveau des plus jeunes, le nouveau relais pour la petite enfance sera achevé. Il a été co-financé par la Région, le Département et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Cet équipement s'inscrit dans l'avenant 3 du NPRU.

La ville de Vierzon s'est engagée dans un plan de renaturation d'espaces publics avec l'opération « La nature au Cœur de Vierzon ». Le budget 2025 s'élève à 184 998,09 € avec les reports 2024. La Région Centre Val de Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne soutiennent cette démarche.

Les investissements en matière de travaux de réfection des bâtiments communaux constituent également une priorité renouvelée pour la ville et se poursuivent, notamment en matière d'accessibilité (AD'AP) et des mises en conformité, à savoir 175 000 €. La DSIL sera en soutien sur ces travaux.

Par ailleurs, un budget participatif à construire avec les vierzonnais sera à nouveau intégré à hauteur de 50 000 euros.

Dans le cadre de la propreté de la Ville, une nouvelle balayeuse sera acquise en 2025 pour une valeur de 171 755,48 €.

Ces projets sont financés en particulier grâce :

x Aux subventions dont le montant global est estimé à 1 878 260,70 €.

Les subventions de l'État sont ventilées sur plusieurs lignes. Elles sont inscrites pour un volume de 476 160 €,

La dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL) sera à nouveau sollicitée. Parmi, les opérations accompagnées, depuis la création de ce fonds, on peut citer l'aménagement de la place Jacques Brel, la réhabilitation de l'ancienne poste, la rénovation thermique des écoles Bourgneuf, Zay Haut, Zay Bas et Bodin, la transformation de l'école du Tunnel Château, la restructuration de la médiathèque, les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, l'aménagement d'un tiers lieu en centre ville, la rénovation du pont Molière, les équipements numériques dans les écoles, la rénovation du gymnase Albert Camus, du stade Brouhot, la rénovation de l'école Charot, la rénovation thermique de l'école maternelle du Colombier, la résorption des friches de la rue des Ponts.

En 2025, la dotation de soutien à l'investissement local sera notamment demandée pour la rénovation thermique de l'école du Colombier, pour la rénovation du gymnase Fernand Léger, et l'accessibilité des bâtiments communaux, soit un montant de 120 420 €,

En outre, l'ANRU accompagne les opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et les travaux d'aménagement des espaces publics du Clos du Roy (158 970 €),

Le contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Cher financera pour partie la réhabilitation du gymnase Fernand Léger et la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier (410 000 €),

La Région Centre Val de Loire accompagne le projet Cœur de Ville 2 avec le réaménagement du parvis de la gare ainsi que le plan de rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier pour cette année (264 900 €),

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher accompagne des acquisitions de matériels pédagogiques pour le centre de loisirs et la crèche multi-accueil à hauteur de 27 896 €,

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne participera au financement de la renaturation de la Ville à hauteur de 33 382,70 €,

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry apportera un fonds de concours d'un total de 300 000€ décliné ainsi :

- 250 000 € à la Ville destiné à des interventions de voirie,
 - 100 000 € sur 2 années pour les travaux de rénovation thermique du gymnase Fernand Léger dont 50 000 € ont déjà été versé en 2024.
- x Au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 1 100 000 € d'après les investissements réalisés en 2024.
- x Au produit des amendes de police estimé à 185 000 €.
- x Et enfin, par un emprunt prévisionnel à hauteur de 1 500 000 € maximum contre 2 500 000 € en 2024.
- x et un autofinancement qui progresse passant à 900 000€ contre 700 000€ en 2024 .

La seconde partie concerne les mouvements financiers d'un montant de 2 634 000 €.

Ces mouvements financiers intègrent :

Le remboursement en capital de la dette fixé pour 2025 à 2 093 000 €, en incluant le nouvel emprunt à souscrire au cours de l'exercice.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à 32 986 637,48 € pour le budget principal, hors emprunt 2025.

Au 31 décembre 2023, la part de la Banque des territoires représente 53 % de l'encours. Cet établissement accompagne la ville dans ses financements d'infrastructures des quartiers prioritaires à des taux bas et sur de très longues durées. Un réaménagement de la dette globale a été signé en 2024 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025.

La part de la Caisse d'épargne s'élève à 13 %, la Société générale à 9 %, le Crédit Agricole à 5 %, celle de la Banque Postale et de la SFIL à 7 %.

Le risque de taux est équilibré avec 31 % de dette à taux fixe, 47 % en variable indexé sur le livret A, 22 % en variable.

Cette exposition permet de bénéficier d'un taux d'intérêt moyen de 3,19 % et une charge de la dette faible même si elle est en augmentation en liaison avec le marché et l'augmentation des taux. Le taux moyen à payer en 2025 est estimé à 3,42%. La durée de vie résiduelle est de 14,4 ans.

L'encours de la dette par habitant sera de 1 277 euros au 14 janvier 2025. Pour les données de comparaison de la strate, ce sont celles de 2023, soit 1 236 € à Vierzon et 976 € pour la moyenne de la strate. L'annuité de la dette à Vierzon en 2023 est de 121 euros par habitant et 123 euros pour la moyenne de la strate. (source : comptes individuels des collectivités 2023 – impôts.gouv.fr).

Depuis 2020, la Banque Postale accompagne la Ville pour ses besoins ponctuels de trésorerie au travers d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros maximum.

- x L'amortissement des subventions d'équipements reçues est inscrit pour 41 000 € et une dotation au titre des travaux en régie (part personnel et matériel) pour 200 000 € au total.

- x L'inscription de 300 000 € est neutre financièrement et concerne des avances réglementaires faites dans le cadre des marchés publics.

Cette seconde partie sera financée notamment au moyen :

- x des amortissements des biens mobiliers, des frais d'études et d'insertion, des subventions d'équipement versées et pénalités pour renégociation de la dette, pour 1 100 000 €.
- x un autofinancement de la section de fonctionnement de 900 000,00 € contre 728 076,45 € en 2024.
- x des cessions de biens immobiliers pour 200 000 €.
- x des taxes d'aménagement pour un montant de 100 000 €.
- x de l'inscription du résultat d'investissement du budget annexe du Lotissement Sellier-Colombier suite à la dissolution du budget annexe, à savoir 4 195,97 €.
- x de l'inscription du résultat d'investissement du budget Réavie Eau suite au transfert de la compétence à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour 803 360,23 €.
- x de l'inscription du résultat d'investissement du budget Réavie Assainissement suite au transfert de la compétence à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry pour 296 526,89 €.

Les opérations d'investissement sont suivies et exécutées par programme,

B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'élèvera à 40 971 909,60 € en 2025, avec la reprise anticipée des résultats de 2024 (1 307 189,02 €). Elle intégrera l'ensemble des projections annuelles de ressources et de dépenses ; le budget de fonctionnement est stable, voire en baisse et cela en lien direct avec les ressources contraintes.

Les dépenses à caractère général ont augmenté avec une inflation à hauteur de 0,9 %. L'État a refusé d'indexer les dotations sur le montant de l'inflation. Les efforts produits par la collectivité permettent à ce jour de maintenir l'ensemble des services locaux,

1) Les recettes de fonctionnement

L'année 2025 devrait être stable au niveau des financements de l'État envers les collectivités locales à périmètre constant,

Il convient encore une fois de rappeler que dans ce contexte difficile, la Municipalité a fait le choix de maintenir l'ensemble des services municipaux en matière d'éducation, d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, de solidarité envers les personnes les plus fragiles et en particulier de nos aînés ainsi que de préserver ses actions en faveur de la vie associative, culturelle et sportive,

1-1 Les dotations

Les dotations, dont les montants devraient être globalement identiques, suivant la loi de finances pour 2025, sont reconduites dans ce budget,

- x La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera inscrite pour un montant de 9 880 894 € dans l'attente de la répartition précise pour 2025. En refusant d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et en limitant la progression de ses concours financiers, soit un niveau très en-deçà de l'inflation, l'État diminue de fait son soutien financier aux collectivités tout en lui enlevant peu à peu toute autonomie fiscale.
- x La dotation de solidarité urbaine avec 1 749 983 €.
- x La dotation nationale de péréquation avec 479 275 €.
- x Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales est également reconduit avec le même niveau de ressources nettes de 312 620 €, soit une contribution de 73 514 € en dépenses et la partie bénéficiaire de 386 134 € en recettes. Les notifications n'interviennent qu'aux alentours du mois de juin.
- x Les allocations compensatrices sont intégrées pour un montant global de 760 667 €.
- x La dotation de solidarité communautaire avec 95 000 €.

1-2 Les impositions locales et autres taxes

- x L'attribution de compensation est un reversement de fiscalité professionnelle, lors de la création de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, déduction faite des charges transférées.
Son montant pour 2025 est reconduit à hauteur de 7 130 774 € de manière identique aux années passées, sans hypothèse de nouveau transfert intégré à ce stade.
- x En 2025, la revalorisation des bases du foncier bâti et non bâti sera de 1,7 % (contre 3,8 % en 2024) en référence à la hausse des prix à la consommation tel que le prévoit l'Etat dans sa loi de finances 2025 en lien avec l'évolution des prix à la consommation.

A ce stade, il n'est pas envisagé d'évolution des taux de fiscalité pour 2025 malgré un niveau de dépenses contraintes très élevé,

Ce budget est construit avec les mêmes taux que 2024 à savoir, taxe foncière sur le bâti 45,21 %, 41,56 % pour la taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation 20,92 % comme la taxe sur les logements vacants,

- x Le produit attendu de fiscalité directe locale s'établit ainsi à 17 452 938 € suivant l'hypothèse d'évolution des bases de 2025.
- x La prévision des recettes concernant les droits de mutation est maintenue à 630 000 €.
- x La taxe sur l'électricité est reconduite avec 525 000 € au total et toujours un taux communal inchangé.
- x Le versement mobilité est projeté à 1 100 000 €. Les recettes commerciales inhérentes aux transports collectifs s'élèvent quant à elles à 231 200 €.

1-3 Les autres recettes

Les prévisions ont été établies à partir des recettes réalisées pour les produits du domaine, des services tarifés notamment, et les prestations aux familles soumises à quotient familial en fonction

des revenus. Ces ressources restent stables et représentent près de 2,182 millions d'euros des recettes réelles de la Collectivité,

Par ailleurs, la mutualisation d'activités ou d'agents avec la Communauté de communes se traduit financièrement, avec la compensation de frais de personnel au travers d'une convention partenariale. Les remboursements de frais à la collectivité sont intégrés pour 837 439,11 € (contre 1,303 million d'euros en 2024). Cette diminution s'explique sur le fait que la régie municipale de l'eau et de l'assainissement collectif est transférée à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2025,

De plus, le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est intégré au budget primitif 2025 de la Ville suite à la vente de l'ensemble des terrains et de la clôture du budget annexe ; le résultat s'élève à 64 812,14 €,

Sont également intégrés les résultats de fonctionnement de Réavie Eau et Réavie Assainissement suite au transfert à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry depuis le 1^{er} janvier 2025 ; les résultats s'élèvent réciproquement à 21 666,00 € et 14 751,33 €,

2) Les dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une préoccupation constante et affirmée depuis plusieurs années. La tendance générale depuis plusieurs années, est un budget de fonctionnement en baisse et cela en lien direct avec les ressources qui régressent. Des contraintes fortes interviennent de manière conséquente pour 2025 avec notamment le coût des énergies et des matières premières,

Outre ces éléments, le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de celui élaboré l'année dernière et intègre la reprise anticipée des résultats des comptes 2024. Dans leur ensemble, les dépenses sont d'ores et déjà inscrites à leur niveau estimé ou contractuel. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 38 971 909,60 €,

Le premier poste de ces dépenses, celui des ressources humaines, représente 23,670 millions d'euros pour 24,462 millions en 2024 et 23,624 millions en 2023,

Pour ce qui concerne les ressources humaines, il prend en compte l'augmentation de trois points de cotisations employeurs CNRACL sur 2025 ; et malgré cette augmentation ce budget connaît une baisse de soit environ - 3,24 % par rapport à 2024,

De plus, les départs en retraite pour l'essentiel, ne sont pas remplacés. Seuls trois remplacements sont prévus sur 20 départs en retraite, deux en restauration et un à la police municipale. En création nette le service de police municipale sera renforcé d'un poste. Les organisations évoluent et sont revues de manière à conserver les effectifs nécessaires sur les activités en lien avec l'enfant mais également les interventions notamment de prévention et propreté urbaine,

Par ailleurs la ville de Vierzon a toujours porté une vigilance particulière à réduire, autant que possible l'emploi précaire, en intégrant et titularisant des agents, afin de permettre un déroulement de carrière,

Les subventions et autres charges de gestion courante

Cette déclinaison comptable regroupe divers types d'actions, de subventions et de contingents,

Ainsi, la contribution au titre de la délégation de service public des transports représente 2 150 330 €, elle intègre en outre la mise en place de la gratuité pour le transport scolaire (collège et lycée) à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025. Les recettes commerciales correspondent au contrat de délégation de service et représentent 231 200 €. Le versement mobilité est maintenu à 1 100 000 €. Le reste à charge net pour la ville s'élève 825 130 € contre 1 100 000 € pour l'ancienne délégation,

Le soutien au mouvement associatif sera maintenu. Au-delà de la mise à disposition d'équipements et de nombreuses aides indirectes en faveur des initiatives organisées par les clubs et associations de toutes natures le volume des subventions sera de l'ordre de 772 050 €,

L'accompagnement des commerces de proximité se poursuit et se traduit par une prise en charge des loyers par la Ville de 75 ou 100 % (pour les activités ou métiers dits en tension), dans la limite de 1 000 € par mois pour une durée de deux ans et avec une dégressivité la deuxième année, Considérant que cette aide est inscrite au budget 2025 à hauteur de 27 612 €,

Des contrats de concessions d'aménagement sont signés avec la SEM Vie pour les locaux de la cuisine centrale, le B9 et le cinéma. Des participations sont versées à hauteur de 183 861,60 €,

Les subventions au CCAS, à la Caisse des Écoles dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE), et aux budgets annexes se déclineront, comme suit :

- x CCAS : la subvention est de 1 750 000 €, montant identique à celui de l'année dernière auquel s'ajoute, comme chaque année la participation de la Ville au financement du poste de travailleur social situé au commissariat de Vierzon, pour un montant de 20 974 €.
- x Caisse des Écoles : depuis 2012, l'aide directe apportée par la Ville (personnel mis à disposition, locaux, énergies, informatique, téléphonie, utilisation de véhicule) dans le cadre du programme de réussite éducative est comptabilisée tant au niveau du budget principal que de celui de la Caisse des écoles. Les inscriptions sont identiques, en dépenses et en recettes, dans chacun des budgets.
La Ville apporte une subvention de 65 000 €, que la Caisse des écoles lui rembourse en fin d'exercice, puisque les frais restent directement supportés par le budget principal.
- x Théâtre Mac Nab : une subvention d'équilibre de 435 100 € est prévue. Ce montant est identique avec le maintien d'une programmation de qualité du Mac Nab, la 18ème édition des Estivales, et accompagnement à la création à travers les résidences d'artistes, des stages de découverte de la pratique théâtrale et de la danse.
- x Foire et salons : une subvention de 50 511 €, conforme au montant annuel de l'AMO qui permet de conforter la Foire Exposition de Vierzon qui reste un événement régional d'importance.

Les autres dépenses de fonctionnement, dites "charges à caractère général" regroupent l'ensemble des autres dépenses courantes de la commune, comme :

- Les dépenses d'énergie 2025 sont estimées de façon optimiste à 2 034 718 €.
- Les dépenses d'énergie liées à l'éclairage publics pour 2022 se sont élevées à 328 000 €, sachant que des décisions ont été prises pour réduire ces dépenses comme l'extinction de l'éclairage public depuis juin 2022, elles ont été ramenées à 263 918 € en 2023 et 278 580,86 € en 2024 ; elles sont prévues à hauteur de 300 000 € pour 2025.

- Autre poste qui augmente fortement compte tenu de l'inflation est le budget alimentation, à savoir 606 000 € pour 2022, 697 324 € pour 2023, 858 304,74 € (avec une part de 2023 payée sur 2024) et une prévision 2025 pour 850 000 €.

C'est aussi sur ce poste qu'on retrouve les dépenses liées à la production de services publics locaux comme l'entretien de la voirie et du patrimoine bâti, le cadre de vie et les espaces verts, mais également les prestations en direction de l'enfant, comme les classes de neige par exemple, ou de la famille, de la culture. La priorité des interventions de la Ville reste l'entretien des espaces publics mais aussi et surtout, l'action en lien direct avec la population,

Par ailleurs, l'aide à la scolarité de chaque enfant Vierzonnais scolarisé du premier degré d'enseignement au lycée est reconduite. Cette aide sans condition de ressources est un coup de pouce au pouvoir d'achat des familles. C'est une avancée vers le principe de gratuité de l'enseignement. Il s'agit aussi d'une démarche en faveur du commerce local puisque les bons d'achats doivent être utilisés dans les commerces Vierzonnais. 130 000 € sont donc inscrits à nouveau cette année pour la cinquième saison,

Les intérêts de la dette sont estimés à 1 085 356,78 € et intègrent le réaménagement de dette signé avec la Banque des Territoires au 1^{er} janvier 2025. Ce même travail est lancé avec les autres organismes prêteurs,

Des provisions à hauteur de 30 000 € sont constituées, au titre d'éventuelles admissions en non-valeur qui pourraient être prononcées au cours de l'année,

Sont prévues également, sur cette année, les dépenses à intégrer à la Ville suite au transfert de Réavie Eau et Réavie Assainissement à la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry au 1^{er} janvier 2025 ; à savoir 30 000 € de provisions pour d'éventuelles admissions en non-valeurs des exercices antérieurs qui pourrait être prononcées au cours de l'année et 30 000 € pour les avoirs sur les consommations 2024 à établir aux Vierzonnais,

De plus, la cotisation d'assurances dommages aux biens a subi une forte augmentation (+ 89 110,92 €) et est donc portée de 93 555,31 € en 2024 à 182 666,23 € en 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Madame Grison

Puisque vous avez inscrit, en investissement, une somme de 1 200 000 €, avec l'aide de la Communauté de Communes, pour notre voirie, ne pourrait-on pas consacrer une partie de ce montant à la réfection complète de la place Julien Rousseau, à Villages ? Elle est devenue très dangereuse pour les voitures, pour les enfants se rendant à l'école, pour les clients du marché du mercredi matin.

La Maire

Elle en fait partie.

Monsieur Latessa

Ce budget souffle le chaud et le froid. Je suis satisfait par la rénovation de l'éclairage public, la gratuité des transports scolaires et la création d'un poste de policier municipal. En revanche la baisse de 800 000 euros des charges du personnel alors que la cotisation à la CNRACL augmente de 3 %. Cette année, on a vu des gens mécontents de l'état de la ville et vous pensez faire autant avec moins ? 800 000 euros c'est l'équivalent de 20 SMIC.

La Maire

Vous oubliez juste le transfert de Réavie et de son personnel vers la Communauté de communes.

Monsieur Sansu

On fait un budget à partir de nos recettes. Tout le monde vote, normalement, des taux qui sont maintenus. Il faut bien comprendre que l'imposition locale est notre première source de revenu. L'État n'assume plus et le Département n'honore pas ses obligations en 2025. Sur le budget, la dépense la plus importante c'est le personnel. Pour Réavie, la ville payait le personnel et Réavie remboursait ensuite la ville. Il y a des dépenses mais aussi des recettes en personnel provenant de l'État pour les contrats aidés, de la Communauté de communes avec les personnel mis à disposition et la même chose pour Réavie. Ce qui explique cette baisse importante du personnel.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET.

3 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

5 abstentions : Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX, Mary-Claude GRISON.

5 abstentions par mandat : Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/47 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : La Maire

Le budget 2025 du théâtre Mac-Nab regroupe les crédits nécessaires pour la saison culturelle, les Estivales du Canal et bien sûr pour les dépenses relatives au bâtiment,

Le budget des Estivales du canal, qui consacreront leur 18ème année en 2025, intègre principalement les dépenses artistiques pour les neuf concerts proposés pour cette édition, ainsi que les dépenses annexes, composées de la sécurité, des intermittents, des locations et frais d'accueil. Une nouvelle fois, l'ambition de ce festival, au-delà de l'image du territoire, c'est

également de proposer des univers musicaux pluriels et accessibles à tous puisque la gratuité permet ainsi une plus grande accessibilité. Les partenaires de cet évènement restent le conseil Régional du Centre Val de Loire, le département du Cher et la Communautés de communes Vierzon Sologne Berry,

Concernant le budget consacré à la saison culturelle l'imbrication dans la saison de propositions connues et de découvertes, de pratiques au travers les ateliers sont recherchées afin de rencontrer les publics. Pour ce faire, si la billetterie physique et en ligne permettent une grande amplitude horaire dans l'accueil, de nombreux partenariats sont initiés que cela soit avec les associations qu'avec les établissements scolaires, et ce afin de promouvoir les propositions culturelles auprès d'un public élargi,

Pour ce faire les univers artistiques sont multiples avec pour ce début de saison, des propositions issues de la musique classique avec l'orchestre d'harmonie de Vierzon, de Richard Galliano accompagné de l'association Accordéon concert du berry, de l'humour et du théâtre, le jeune public est également un axe privilégié avec notamment la compagnie Mobius band accueillie, la compagnie Discrète ou encore le concert de Sly Johnson,

La pratique est également un axe porté par le théâtre avec pour la troisième édition une semaine de pratique culturelle ouverte aux enfants durant les vacances de la Toussaint, mais également au cours de l'année avec le week-end dédié à Mikrokosmos où des ateliers autour de la voix seront proposés,

Le budget 2025 englobe ainsi la saison culturelle dont le premier semestre rencontre un public nombreux, et le second semestre en cours de construction, les estivales du canal pour la 18ème édition, les charges de bâtiment avec les énergies, et les charges à caractère générale,

Globalement identique à celui présenté en 2024, nonobstant la reprise anticipée des résultats 2024 (77 933,79 € en fonctionnement), pour la partie fonctionnement avec un maintien de la subvention d'équilibre, la partie investissement est ajustée au remboursement du capital et l'acquisition de matériel scénique,

Le projet du budget primitif 2025 s'élève globalement à la somme de 1 004 191,31 € et s'équilibre par section comme suit :

x investissement	82 297,31 €
x fonctionnement	921 894,00 €

L'investissement intègre le remboursement du capital de la dette à hauteur de 23 000 €, ainsi que des interventions sur les installations de chauffage pour 3 000 €,

En fonctionnement, la saison culturelle comporte notamment :

x le coût de la programmation culturelle de la saison culturelle, les coûts techniques et d'accueil, les taxes et frais annexes	595 686,98 €
x le coût de la programmation culturelle pour les Estivales du Canal, les coûts techniques et d'accueil, les taxes et frais annexes	147 000,00 €
x l'entretien du bâtiment et du matériel	51 975,00 €
x l'autofinancement pour financer le remboursement du capital de la dette et des investissements, les intérêts et les amortissements	12 719,08 €

Cette section est, notamment, financée au travers :

x les entrées de spectacles et locations	214 896,21 €
x les subventions régionales et départementales pour la saison culturelle et les Estivales du canal	132 000 €
x les partenariats et résidences	63 000 €
x une subvention d'équilibre	435 100 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget du théâtre Mac-Nab pour l'année 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Lhonneur

Je regrette que la ville de Vierzon ait programmée Sophia ARAM. Elle a tenu des propos ignobles sur les femmes voilées et elle s'en prend régulièrement à nos compatriotes musulmans. C'est une programmation hasardeuse !

Madame Chauvet

Les propos polémiques de Sophia ARAM ont été tenus bien après la validation du spectacle. Le faire annuler nous aurait coûté plus cher que de laisser la programmation en l'état.

Monsieur Desnoues

Quel est le taux d'occupation du théâtre ? Et celui de la Décale ?

Madame Chauvet

Il faut comprendre que si le théâtre est ouvert 50 semaines par an, il ne peut pas être occupé 50 semaines. Chaque spectacle demande une préparation en amont et nous n'avons qu'une seule équipe technique et un seul jeu de matériel. Il ne peut donc pas y avoir un spectacle dans chaque salle au même moment.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascale LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

DEL25/48 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : La Maire

Le projet de budget primitif 2025, avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, est stable par rapport aux années précédentes et s'élève globalement à la

somme de

241 010,75 €

et s'équilibre par section comme suit :

x investissement	27 844,62 €
x fonctionnement	213 166,13 €

En investissement, figure le remboursement de la dette, pour 2 257,52 € et des acquisitions de stands et matériels. L'équilibre de cette section est assuré par les amortissements,

En fonctionnement, le budget intègre les dépenses liées à l'organisation de l'événement qui devrait, comme traditionnellement chaque année, être un moment important de la vie et l'animation à Vierzon tant pour les exposants que pour la population locale et environnante,

Le fonctionnement est financé à hauteur de 154 400 €, soit 73 % des ressources prévisionnelles par les locations d'emplacements et redevances et 50 511 € par une subvention d'équilibre du budget principal,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget du Foire et Salons pour l'année 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).*

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

DEL25/49 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Rapporteur : La Maire

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder tous les ans à des décisions préalables aux votes du budget principal et des budgets annexes de la commune,

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel. Au delà du plafond fixé par le conseil municipal, une décision modificative doit être votée,

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections,

Dans ce cas, la Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code générale des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- d'autoriser la Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).*

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

DEL25/50 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « TRACTEURS EN FÊTE »

Rapporteur : Franck MICHOUX

L'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon organise une manifestation intitulée " Tracteurs en fête " les 31 mai et 1er juin 2025 au Parc des expositions,

Au cours de ce week-end, différentes animations seront programmées au Parc des expositions : présentation de machines agricoles, bourse d'échange, exposition de tracteurs, marché fermier, village des associations de tracteurs anciens, défilés, etc,

Dans le cadre d'un partenariat, la Ville envisage d'accorder une subvention à l'association d'un montant de 5 000 euros TTC,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon une subvention d'un montant de 5 000 euros TTC pour organiser la manifestation " Tracteurs en fête " les 31 mai et 1^{er} juin,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention ci-annexée, établie entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'imputer la dépense au budget 2025 - fonction/sous-fonction 312, article 65748.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).*

2 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.*

DEL25/51 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE DE LOGEMENTS PAR L'OPH VAL DE BERRY SITUÉS RUES AMBROISE CROIZAT, FERNAND LÉGER ET HENRI SELLIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

En application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et le l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État,

Considérant que la décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

La décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable,

L'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry a informé la Direction Départementale des Territoires de sa décision d'actualiser son portefeuille de vente de logements (vacants ou vendus à leur occupant) et a ainsi demandé l'autorisation de vendre des logements situés :

- 1, 17, 37 et 24 rue Ambroise Croizat, à Vierzon (parcelles cadastrées respectivement section CY n° 430, 27, 38 et 57).
- 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57 et 59 rue Fernand Léger, à Vierzon (parcelles cadastrées respectivement section BZ n° 90, 91, 94, 93, 97, 96, 99, 98, 102 et 101).
- 35 et 36 rue Henri Sellier, à Vierzon (parcelles cadastrées respectivement section DR n° 49 et 50).

Par courrier en date du 6 février 2025, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la commune sur ces ventes. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis défavorable à la vente, par l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, au motif qu'aucun programme de reconstruction n'est prévu pour compenser la perte de logements sociaux des logements situés :
 - rue Ambroise Croizat, à Vierzon (parcelles cadastrées section CY n° 430, 27, 38 et 57).
 - rue Fernand Léger, à Vierzon (parcelles cadastrées section BZ n° 90, 91, 93, 94, 97, 96, 98, 99, 102 et 101).
 - rue Henri Sellier, à Vierzon (parcelles cadastrées section DR n° 49 et 50).

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

Le risque est que l'ensemble ne soit pas acheté en une seule fois ?

Monsieur Michoux

C'est une opération financière mais c'est surtout un accès au logement social qui n'est plus rendu possible et cela représente 16 logements. On souhaite les conserver dans le patrimoine du logement social.

Monsieur Desnoues

Que peut faire la mairie pour bloquer cela ?

Monsieur Michoux

On émet un avis, ensuite c'est à la Direction départementale du territoire de décider. On peut envisager cette vente si il y a un programme de reconstruction, mais pas en l'état.

Monsieur Fournié

Il y a une vraie réflexion à avoir sur le logement social à Vierzon. On a beaucoup déconstruit et remplacé par des maisons individuelles, mais dans ces opérations nous avons perdu de nombreux logements sociaux.

Monsieur Sansu

C'est le poste de demande le plus important à Vierzon. Pour trois ou quatre demandeurs il y a un seul logement disponible. Alors perdre 16 logements c'est difficilement envisageable. Aujourd'hui Val de Berry n'a plus de projet de construction, seulement de la démolition. Si c'est un opérateur privé qui achète, les loyers vont exploser.

Monsieur Desnoues

Le désengagement de Val de Berry n'est pas simplement dû à ces logements.

Monsieur Michoux

Ce que veut Val de Berry c'est de pouvoir vendre dans le temps, ce sont des ventes classiques qui se feront les unes après les autres.

Madame Millérioux

Je suis pour le fait que l'on garde ces logements sociaux, en revanche je suis contre toute idée de reconstruction qui engendrerait une artificialisation des sols. En revanche il y a entre 1 000 et 2 000 logements vides à Vierzon, pourquoi ne pas investir dessus ?

Monsieur Michoux

Aujourd'hui il n'y a pas de financement. Si on attend, il n'y aura plus de nouveaux logements sociaux à Vierzon. Les bailleurs ne savent pas faire d'opération en centre ville avec du foncier ancien. Ils ne savent pas faire, parce que les coûts sont colossaux.

Monsieur Fournié

Avec la nouvelle législation, il faut savoir que les bailleurs sociaux sont parfois embêtés avec la rénovation thermique de leurs bâtiments. Le risque étant que ces logements ne puissent plus être loués.

Monsieur Mouamir

Je vous rappelle que les bailleurs sociaux ne sont pas des philanthropes. Ils ne feront jamais de travaux sur ces logements qui datent des années cinquante, cela coûterait bien trop cher. Quand on transforme une tour de 100 logements en seulement 15 pavillons, c'est tout bénéfique pour le bailleur. Dans une tour il y a des charges collectives qu'on ne retrouve pas sur des pavillons. Un loyer de 400 euros dans un pavillon, une fois que vous avez rajouté l'eau, le gaz et l'électricité, se transforme rapidement en un loyer de 600 euros, voire plus. Il faut être vigilant.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/52 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE SIS 118 ROUTE DE BELLON – PARCELLE CL 352

Rapporteur : Franck MICHOUX

En application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État,

La décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

La décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable,

La SA France Loire a demandé l'autorisation de vendre un logement vacant (appartement n° 4) de l'immeuble sis 118 route de Bellon, à Vierzon (parcelle cadastrée section CL n° 352). Par courrier en date du 18 novembre 2024, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la commune sur cette vente. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement vacant (appartement n° 4) de l'immeuble sis 118 route de Bellon, à Vierzon (parcelle cadastrée section CL n° 352).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/53 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ 50 RUE JACQUES BREL – PARCELLE EO 67

Rapporteur : Franck MICHOUX

En application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et le l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État,

La décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

La décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable,

La SA France Loire a demandé l'autorisation de vendre un logement vacant situé 50 rue Jacques Brel, Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 67). Par courrier en date du 10 février 2025, la Direction Départementale des Territoires a sollicité l'avis de la commune sur cette vente. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement vacant situé 50 rue Jacques Brel, à Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 67).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/54 – FONCIER – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ D'UN BIEN SANS MAÎTRE - PARCELLE DS 144 - CHEMIN DE L'ABRICOT 18100 VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3, définissant les biens sans maître, et les modalités de leur acquisition,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 , d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

L'ensemble des démarches entreprises pour rechercher les propriétaires réels ou présumés de la parcelle DS 144, sise chemin de l'Abricot, à Vierzon, se sont avérées infructueuses, notamment auprès du Service de publicité foncière et au dernier domicile connu du propriétaire figurant dans les fichiers cadastraux,

La taxe foncière relative à la parcelle DS n°144 n'a pas été acquittée depuis au moins trois ans,

Vu la Commission communale des impôts directs en date du 22 mars 2024,

Vu l'arrêté municipal n° AR24/129, en date du 16 avril 2024, constatant la présomption de « bien sans maître » relative à la parcelle cadastrée section DS numéro 144,

La dernière mesure de publicité de l'arrêté municipal précité a été effectuée le 26 juin 2024 et que le délai réglementaire de six mois pour permettre à un propriétaire de faire valoir ses droits s'est écoulé sans que quiconque ne se présente pour revendiquer la propriété du bien en question,

Vu l'arrêté municipal n° AR25/11, en date du 8 janvier 2025, constatant que la parcelle cadastrée DS numéro 144 est effectivement un « bien sans maître »,

Dès lors, le Conseil municipal doit délibérer, dans le délai de six mois suivant l'arrêté municipal n° AR25/11, pour incorporer la parcelle DS 144 au domaine privé de la collectivité,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'incorporer au domaine privé de la collectivité la parcelle cadastrée section DS numéro 144, sise chemin de l'Abricot, à Vierzon ,
- de confier à la Maire le soin de prendre toute mesure nécessaire à la publicité foncière de ce transfert de propriété,
- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne

pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien FERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/55 – FONCIER – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ D'UN BIEN SANS MAÎTRE – PARCELLE EH 70 - CHEMIN DES PELLERES 18100 VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3, définissant les biens sans maître, et les modalités de leur acquisition,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 , d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

L'ensemble des démarches entreprises pour rechercher les propriétaires réels ou présumés de la parcelle EH 70, sise chemin des Pelleres, à Vierzon, se sont avérées infructueuses, notamment auprès du Service de publicité foncière et au dernier domicile connu du propriétaire figurant dans les fichiers cadastraux,

La taxe foncière relative à la parcelle EH n°70 n'a pas été acquittée depuis au moins trois ans,

Vu la Commission communale des impôts directs en date du 7 avril 2023,

Vu l'arrêté municipal n° AR24/127, en date du 16 avril 2024, constatant la présomption de « bien sans maître » relative à la parcelle cadastrée section EH numéro 70,

La dernière mesure de publicité de l'arrêté municipal précité a été effectuée le 11 juillet 2024 et que le délai réglementaire de six mois pour permettre à un propriétaire de faire valoir ses droits s'est écoulé sans que quiconque ne se présente pour revendiquer la propriété du bien en question,

Vu l'arrêté municipal n° AR25/12, en date du 13 janvier 2025, constatant que la parcelle cadastrée EH numéro 70 est effectivement un « bien sans maître »,

Dès lors, le Conseil municipal doit délibérer, dans le délai de six mois suivant l'arrêté municipal n° AR25/12, pour incorporer la parcelle EH 70 au domaine privé de la collectivité,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'incorporer au domaine privé de la collectivité la parcelle cadastrée section E11 numéro 70, sise chemin des Pelles, à Vierzon ,
- de confier à la Maire le soin de prendre toute mesure nécessaire à la publicité foncière de ce transfert de propriété,
- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/56 – FONCIER – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ D'UN BIEN SANS MAÎTRE - PARCELLE BZ NUMÉROS 402 ET 403 - AVENUE DU 8 MAI 1945 18100 VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3, définissant les biens sans maître, et les modalités de leur acquisition,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 , d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

L'ensemble des démarches entreprises pour rechercher les propriétaires réels ou présumés des parcelles BZ 402 et 403, sise avenue du 8 mai 1945, à Vierzon, se sont avérées infructueuses, notamment auprès du Service de publicité foncière et au dernier domicile connu du propriétaire figurant dans les fichiers cadastraux,

La taxe foncière relative aux parcelles BZ 402 et 403 n'a pas été acquittée depuis au moins trois ans,

Vu la Commission communale des impôts directs en date du 7 avril 2023,

Vu l'arrêté municipal n° AR24/128, en date du 16 avril 2024, constatant la présomption de « bien sans maître » relative aux parcelles cadastrées section BZ numéros 402 et 403,

La dernière mesure de publicité de l'arrêté municipal précité a été effectuée le 26 juin 2024 et que le délai réglementaire de six mois pour permettre à un propriétaire de faire valoir ses droits s'est écoulé sans que quiconque ne se présente pour revendiquer la propriété du bien en question,

Vu l'arrêté municipal n° AR25/13, en date du 8 janvier 2025, constatant que les parcelles cadastrées BZ numéros 402 et 403 est effectivement un « bien sans maître »,

Dès lors, le Conseil municipal doit délibérer, dans le délai de six mois suivant l'arrêté municipal n° AR25/13, pour incorporer les parcelles BZ 402 et 403 au domaine privé de la collectivité,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'incorporer au domaine privé de la collectivité les parcelles cadastrées section BZ numéros 402 et 403, sises avenue du 8 mai 145, à Vierzon ,
- de confier à la Maire le soin de prendre toute mesure nécessaire à la publicité foncière de ce transfert de propriété,
- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie FLETO AGELORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/57 – FONCIER – CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ ROUTE DE BONÈGUE À VIERZON – MAISON FORESTIÈRE DE BONÈGUE (PARCELLES K 172, 173, 147 ET 175)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine immobilier, la commune envisage de procéder à la vente de la Maison Forestière de Bonègue, sise route de Bonègue à Vierzon, et cadastrée section K numéros 172, 173, 174 et 175, pour une contenance totale de 7 251 m²,

L'ensemble immobilier, dénommé Maison Forestière de Bonègue, est situé au Nord de Vierzon, à proximité de l'échangeur autoroutier, entre le Parc technologique de Sologne et la forêt de Vierzon; il se trouve en zone N du PLU (desservi par les réseaux électricité et eau potable – assainissement non collectif),

La maison proprement dite, construite en 1900, a une surface habitable de 110 m². Le bâtiment, en mauvais état, comporte 5 pièces sur un seul niveau, avec combles aménageables, ainsi qu'un appentis et un garage (toiture 2 pans, couverture en tuiles),

Le bien a été acquis par la commune auprès de l'État, comme faisant partie de son domaine privé, et a donc été intégré au domaine privé communal, il peut donc être cédé sans désaffectation/déclassement préalable,

Les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur,

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le principe de la cession de l'immeuble susvisé, situé route de Bonègue, à Vierzon, et composé des parcelles cadastrées section K n° 172, 173, 174 et 175, pour une contenance de 7 251 m², moyennant le prix minimum de 50 000 €,

- de dire que les offres d'achat, fermes et écrites, des potentiels acquéreurs devront être adressées en Mairie de Vierzon, en courrier recommandé avec accusé de réception, avant le 30 mai 2025, et qu'elles devront comporter un descriptif du projet porté par l'acquéreur quant au devenir du site et à l'usage qui est envisagé,

- de dire que l'examen des offres d'achat soumises à la commune portera sur les projets soumis par les potentiels acquéreurs en annexe à leur offre financière, à laquelle ils joindront une note explicative.

- de dire que la décision définitive de vente sera soumise au vote du Conseil municipal.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

50 000 euros pour du non constructible ?

Monsieur Michoux

Tout a fait, il y a déjà du construit qui doit être rénové.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 abstentions : Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/58 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE DESSERVANT UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE GENOUILLY ET MARAY – CHEMINS RURAUX DES PETITES VÈVES ET DE LA JONCHÈRE (DOSSIER DA28/056202)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un câble électrique souterrain dans l'emprise des chemins ruraux des Petites Vèves et de la Jonchère, nécessaire au raccordement d'un parc éolien sur les communes de Genouilly et Maray,

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 2 600 mètres, dans une bande de 3 mètres de large), ainsi que tous ses accessoires, dans l'emprise des chemins ruraux des Petites Vèves et de la Jonchère,

ENEDIS versera à la commune, à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 1 185.60 € (mille cent quatre vingt cinq euros soixante centimes),

La convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle pourra être réitérée par acte authentique devant notaire, à la charge d'ENEDIS,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, dans l'emprise des chemins ruraux des Petites Vèves et de la Jonchère, partie intégrante du domaine privé de la collectivité par définition de la loi (article L2212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,
- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 1 185.60 € versée par ENEDIS).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/59 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UN LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE DESSERVANT UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE GENOULLY ET MARAY – CHEMIN RURAL DE LA JONCHÈRE (DOSSIER DA28/056200)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un câble électrique souterrain dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère, nécessaire au raccordement d'un parc éolien sur les communes de Genouilly et Maray,

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 1 200 mètres, dans une bande de 3 mètres de large), ainsi que tous ses accessoires, dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère,

ENEDIS versera à la commune, à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 547.20 € (cinq cent quarante sept euros vingt centimes),

La convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle pourra être réitérée par acte authentique devant notaire, à la charge d'ENEDIS,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère, partie intégrante du domaine privé de la collectivité par définition de la loi (article L2212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques),
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,
- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 547.20 € versée par ENEDIS).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/60 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR LE RACCORDEMENT D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE GENOUILLY ET MARAY – CHEMIN RURAL DE LA JONCHÈRE (DOSSIER DA28/056199)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un câble électrique souterrain dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère, nécessaire au raccordement d'un parc éolien sur les communes de Genouilly et Maray,

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 1 260 mètres, dans une bande de 3 mètres de large), ainsi que tous ses accessoires, dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère,

ENEDIS versera à la commune, à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 574.56 € (cinq cent soixante quatorze euros cinquante six centimes),

La convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle pourra être réitérée par acte authentique devant notaire, à la charge d'ENEDIS,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, dans l'emprise du chemin rural de la Jonchère, partie intégrante du domaine privé de la collectivité par définition de la loi (article L2212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques),
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,
- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 574.56 € versée par ENEDIS).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/61 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ) POUR LE REMPLACEMENT ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE – SECTEUR LE VERDIN – LA JONCHÈRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société Eiffage Énergie Systèmes, basée à Entzheim (67 960), a fait savoir qu'elle est chargée, par RTE Réseau de Transport d'Électricité, de procéder aux études nécessaires au remplacement d'une ligne électrique aérienne entre le Verdin et la Jonchère, sur les parcelles communales cadastrées AB 236 (lieudit Les Assis) et EM 129 (les Grandes Jonchères),

Un projet de convention avec la société RTE a été établi précisant les conditions :

- d'installation d'un support de conducteurs aériens (sur une surface d'environ 24 m²) et le maintien de deux autres supports (sur des surfaces d'environ 28 m² et 15 m²),
- et le maintien des conducteurs aériens au dessus desdites parcelles sur une longueur totale d'environ 600 mètres.

RTE versera à la commune une indemnité de 499 € (quatre cent quatre vingt dix neuf euros) à titre de compensation forfaitaire des préjudices (implantation d'un support supplémentaire et coupe d'arbres),

La convention prendra effet à dater de ce jour, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués. Elle sera enregistrée gratis auprès du Service de Publicité Foncière, en vertu des dispositions de l'article 1045 du Code Général des Impôts, à l'initiative de RTE,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser RTE à installer un support de conducteurs aériens (sur une surface d'environ 24 m²) et maintenir deux autres supports (sur des surfaces d'environ 28 m² et 15 m²), et maintenir les conducteurs aériens au dessus des parcelles communales cadastrées AB 236 (lieudit Les Assis) et EM 129 (les Grandes Jonchères) sur une longueur totale d'environ 600 mètres,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et RTE pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/62 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2025 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Contrat de Ville 2015/2020, issu de la loi du 21 février 2014 a été signé le 26 juin 2015 et s'articule autour de trois piliers :

Cohésion sociale,
Cadre de vie et renouvellement urbain,
Développement économique et emploi,

intégrant trois axes transversaux :

l'égalité femme/homme,
la jeunesse ,
la lutte contre les discriminations.

Suite à l'évaluation de ce contrat de Ville qui couvre le quartier prioritaire « Clos du Roy – centre ville », ce dernier a été prorogé jusque fin 2023, en intégrant les 40 mesures du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires,

En 2024 la politique de la ville est renouvelée pour six années « Engagements quartiers 2030 »,

Le pilotage s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité entre l'État, la Ville et la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry, cette dernière pilotant plus particulièrement le volet « Développement économique » qui entre dans sa compétence et que les piliers « cohésion sociale » et « cadre de vie et renouvellement urbain » relèvent de la compétence de la Ville de Vierzon,

A ce titre, l'État, la Ville et la Communauté de Communes Vierzon – Sologne – Berry apportent leur soutien financier aux associations pour la réalisation de leurs actions au cours de l'année 2025,

Ces actions, ciblées autour de publics considérés comme prioritaires, s'organisent à l'échelle des quartiers concernés autour des objectifs principaux du contrat de ville,

Cohésion sociale

AJCV - Ateliers socio linguistiques :	4 000.00 €
AJCV - Inter-Family :	2 500.00 €
AJCV - Activités en direction des habitants :	2 900.00 €
AJCV - Accompagnement à la scolarité :	20 000,00 €

ALF - Apprendre le français:	7 000,00 €
LAASSO – Cellule ville soins:	4 300.00 €
MAISON DE L'OASIS - Relation école famille :	16 000.00 €
UFOLEP – savoir rouler à vélo :	1 000,00 €
CDAD - Accès au droit et à la justice :	2 063.00 €
CIDFF du Cher –Permanences à la MJD :	1 500.00 €

Prévention de la délinquance

Travailleur social au commissariat de police CCAS de Vierzon: **23 911,00 €**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la programmation des actions 2025 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents, ci-annexés,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention ci-annexée, qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2025,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2025.

Quelques propos hors micros

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/63 – JEUNESSE - CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (SPRO-EP)

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération;

Bourges Plus détient la compétences « Développement de l'enseignement supérieur et de la formation » (IMEP),

La Région organise le Service Public Régional de l'Oriente tout au long de la vie et coordonne sur son territoire les actions des organismes qui concourent à ce dernier, structuré en réseau, en direction des publics jeunes et adultes, et ce, depuis 2015,

Cette politique régionale se structure autour de trois enjeux majeurs afin de favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle: l'amélioration du service rendu aux usagers en tout point du territoire, l'accompagnement et l'aide aux publics à devenir acteur de leur propre parcours et l'implication de l'ensemble des acteurs de terrain en lien avec les besoins et réalités des territoires,

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie, qu'une orientation éclairée et choisie vise à favoriser la construction du projet personnel et professionnel et qu'il est nécessaire de faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles dans un environnement économique mouvant,

Une convention de mise en œuvre du SPRO-EP définissant les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent à la mise en œuvre du SPRO-EP sur le département du Cher a été établie par la Région Centre-Val de Loire et que, par cette convention, les signataires s'engagent à respecter la charte régionale du SPRO-EP,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/64 – JEUNESSE – MISE EN PLACE D'UNE COOPÉRATIVE JEUNESSE ET DEMANDE DE FINANCEMENT DE 30 000 €

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Dans le cadre de la mise en place d'une Coopérative Jeunesse le temps d'un été, un groupe de 10 à 15 jeunes créé une entreprise coopérative et la font vivre. Accompagnés de 2 animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer de son résultat,

La volonté de la municipalité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en leur offrant des opportunités d'apprentissage et de responsabilisation à travers des projets collectifs,

L'intérêt de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif chez les jeunes afin de leur permettre de développer des compétences en gestion de projet, en travail collaboratif et en prise de décision démocratique,

La création d'une Coopérative Jeunesse permettrait aux jeunes du territoire de s'impliquer activement dans la gestion d'une activité économique temporaire et de renforcer leur engagement citoyen,

L'opportunité de financement proposée par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) à hauteur de 30 000 €, destinée à soutenir le démarrage et le fonctionnement initial du projet,

Les acteurs du territoire permet aux jeunes d'expérimenter, d'agir et de décider ensemble, autour d'une création d'activité économique dans un cadre coopératif. Au-delà de la découverte du monde économique et de la vie de l'entreprise, les jeunes prennent conscience de leurs capacités pour devenir pleinement citoyens et acteurs de leur vie,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en place d'une Coopérative Jeunesse à Vierzon,
- de solliciter une subvention de 30 000 € auprès du CRIJ pour soutenir ce projet,
- d'autoriser Madame la Maire à déposer la demande de financement et à signer tout document relatif à la mise en œuvre et au suivi administratif du projet,
- de désigner le service jeunesse comme référent en charge du pilotage et de l'animation du projet.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie FIETU AGÉORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/65 – JEUNESSE – CAMP, JEUX DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Dans le cadre des jumelages entre notre commune de Vierzon et les villes jumelées, il est proposé d'inviter le public jeune au « Jeux de la jeunesse de Vierzon 2025 »,

ACCUEIL DE JEUNES DES VILLES JUMELÉES A VIERZON DURANT LE SÉJOUR DE PRINTEMPS 2025 du 05 au 13 Avril 2025.

L'intérêt de renforcer les liens d'amitié, de coopération et d'échanges culturels, et éducatifs entre les villes,

La proposition d'accueil des délégations jeunesse des villes jumelées de Bitterfield-Wolfen, (Allemagne), Develi (Turquie), Kamienna Gora (Pologne) à Vierzon. du 05 au 13 Avril 2025, dans le cadre des actions de coopération et de fraternité entre nos collectivités. Cette année deux thèmes vont être abordés : Sensibiliser les jeunes au développement durable et à la santé,

Les activités : tous au compost, addiction selon les pays, repas écopole, Beauval, visite mini-châteaux de la Loire, Bike and run, bowling, olympiades, golf, visite boulangerie, équitation...

L'hébergement sera à l'internat du lycée Edouard Vaillant,

Coût de l'action :

Le coût pour le service jeunesse est de 8 000 €, une subvention de 3 000 € est versée par la région Centre-Val de Loire (CAPEI) pour cette action,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le budget jeunesse du camp proposé par le service jeunesse durant le séjour de printemps 2025, comme suit,
- d'autoriser la Maire à signer tout contrat ou convention afférents aux activités.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MOREVE,

Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, ~~Boris REINE,~~ ~~Maryvonne ROUX,~~ Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/66 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE BÂTIMENT PUBLIC – CENTRE DE SANTÉ – SIMONE VEIL

Rapporteur : Maryvonne ROUX

En mars 2018 ouvrait le Centre de santé, à l'initiative municipale, 1 rue du Mouton à Vierzon. Ce Centre regroupe aujourd'hui 15 professionnels de santé qui réalisent 35 000 actes médicaux, tous professionnels de santé confondus,

Cinquante ans après la promulgation de la loi Veil de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), cette loi a été une étape décisive pour les droits des femmes, affirmant leur droit de disposer librement de leur corps et de choisir leur avenir.

La volonté de la municipalité de rendre hommage à Simone Veil, première présidente du Parlement européen, ancienne ministre de la Santé, inhumée avec son époux au Panthéon le 1er juillet 2018,

La Femme d'État, membre de l'Académie française, la rescapé des camps de concentration, Simone Veil a durablement marqué la société française par son engagement en faveur des droits des femmes et incarne les valeurs de dignité, de courage et d'humanisme qu'il est souhaitable de transmettre aux générations futures,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner au Centre de santé, situé 1 rue du Mouton, le nom de Simone VEIL

Il y a-t-il des questions ?

Madame Millérioux

Je me réjouis d'un nouveau lieu portant le nom d'une femme. Nous sommes évidemment toutes et tous reconnaissant pour le travail et les prises de positions de Simone Veil. Mais il y a d'autres femmes qui méritent cette mise à l'honneur. Sur toutes les places et bâtiments vierzonnais qui portent un patronyme il y a 231 hommes, scientifiques, écrivains, chansonniers, hommes politiques, militaires, etc., mais seulement 15 femmes, écrivaines, militantes, résistantes, scientifiques, etc. J'ai d'autres propositions de femmes dans le domaine du médical et de la recherche : Elisabeth Eidenbenz, infirmière de la croix rouge qui a sauvé des centaines d'enfants juifs et tzigannes, Agnodice, gynécologue grecque du IV^e siècle avant J.-C., Rosalind Franklin, généticienne, qui a trouvé la structure en double hélice de l'ADN, découverte dont elle n'a pas été gratifiée, tout comme Marthe Gautier, médecin découvreuse de la trisomie 21, Ada Lovelace, créatrice du premier algorithme, Trotula de Salerne, gynécologue du XI^e siècle, Jacqueline Félicie

de Almanïa, docteresse du XIV^è siècle, Madeleine Brès, première femme médecin française, diplômée en 1875, Hypatie, mathématécienne, philosophe, astronome, qui a découvert la forme elliptique du système solaire avant Galilée, Aglaonice de Tessalie, astronome grecque, qui en découvrant le mouvement des astres a pu prédire les éclipses et s'est, pour cela, attirée une réputation de sorcière. Il serait bien d'équilibrer les choses, afin que les modèles ne soient pas que masculins pour aider à l'émancipation des petites filles par la promotion de modèles féminins.

La Maire

On va continuer de construire alors, pour pouvoir donner des noms féminins.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascaï LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/67 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Mikrokosmos est un chœur mixte souhaitant promouvoir le chant choral mis en scène. Depuis trente ans à Vierzon, le chœur de Mikrokosmos n'a de cesse de recevoir de jeunes choristes venus d'horizons très variés, certains dans la vie active, musiciens amateurs et d'autres, encore étudiants désirant faire du chant leur métier,

La Ville de Vierzon souhaite soutenir la création et les artistes installés sur le territoire par des résidences artistiques,

En 2025, le chœur Mikrokosmos proposera un nouveau projet « Saga des peuples sans armure » construit autour de deux artistes estoniens Arvo Pärt et Veljo Tormis. Le chœur éphémère, ouvert à tous sera également poursuivi,

La Ville de Vierzon souhaite soutenir le projet de l'association Mikrokosmos dans le cadre d'une résidence artistique de type « artiste associé » par l'attribution d'une aide financière de 5 000 euros pour l'année 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de résidence, ci-annexée, passée entre la ville et l'association Mikrokosmos et les actes afférents,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2025 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/68 – AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2025 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Toufik DRIF

L'organisation par la Ville, comme chaque année, de camps à destination d'enfants et adolescents, en collaboration avec différents partenaires,

La nécessité de permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de profiter d'une offre de loisirs de qualité, favorisant leur épanouissement, la pratique d'activités ludiques et variées, contribuant à renforcer les liens sociaux, la vie en collectivité et découvrir des environnements différents,

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de maintenir le même niveau de participation tarifaire des familles que pour 2023 et 2024, pour les camps enfance, et donc de ne pas impacter directement les éventuelles augmentations de certaines prestations,

Le Conseil municipal est appelé à fixer la participation financière des familles aux différents camps proposés par le service petite enfance, enfance et éducation pour l'été 2025,

Camp enfance : (programme du centre de loisirs municipal Jean Pauvrehomme)

PERONNE (Saône et Loire) du 2 au 9 août 2025

(7 enfants de 9 à 13 ans)

8 jours/7 nuits en pension complète – Centre de vacances Jean Andros « le Carruge » en pension complète, proche de Solutré, visite des bords de Saône à Mâcon, piscine, balade en vélo sur la voie verte de Cluny,...

MINI-CAMP SPORTIF, CULTUREL et SOLIDAIRE du 21 au 23 juillet 2025

(18 jeunes de 11 à 17 ans)

Itinérance sur différents sites dans le Cher et Indre-et-Loire.

Hébergement en camping (lieux en cours de validation) en pension complète. Activités de pleine nature, kayak, visite de fermes, sites culturels, trampoline parc, activités aquatiques, etc....

Action solidaire : le groupe de jeunes participe à la conception et la réalisation d'une action de coopération à l'attention d'un service public ou d'un partenaire sur l'un des sites d'accueil.

Camp jeunesse : (programme du service jeunesse)

BISCAROSSE (Nouvelle-Aquitaine) du 04 au 08 août 2025 (7 enfants de 11 à 15 ans)

Centre d'hébergement « Jean Udaquiola » en pension complète, paddle géant , catamaran, baignade, activités nautiques, pêche à pied etc...

Tarification 2025	Camp Peronne et Biscarosse	Mini-camp sportif/ culturel /solidaire
0,00 à 210,99	103,00 €	75,00 €
211,00 à 270,99	107,00 €	79,00 €
271,00 à 350,99	111,00 €	82,00 €
351,00 à 401,99	116,00 €	85,00 €
402,00 à 570,99	120,00 €	88,00 €
571,00 à 620,99	124,00 €	91,00 €
621,00 à 820,99	129,00 €	94,00 €
821,00 à 920,99	139,00 €	102,00 €
921,00 à 971,00	150,00 €	110,00 €
> à 971,00	161,00 €	118,00 €
Extérieur Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)	204,00 €	149,00 €

Application d'une réduction tarifaire FATL CAF : la collectivité applique des réductions tarifaires prévues dans le cadre de la convention d'Objectifs et de Financement « Fonds d'Aide au Temps libre 2025. Les parents bénéficiaires doivent présenter obligatoirement l'attestation de droit fournie par la CAF, au moment de l'inscription.

Seuls les mini-camps de 1 à 4 nuits maximum sont concernés.

Modalités de règlement :

Une première échéance avant le camp sera facturée. Le solde pourra être versé en plusieurs mensualités, suivant un échéancier rempli auprès du guichet unique.

Modalités d'annulation :

Pour tous les camps, les modalités d'annulation sont fixées comme suit :

- dans les 7 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans son intégralité,
- entre 8 et 14 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans sa moitié,
- entre 14 et 21 jours précédant le départ, l'acompte sera conservé.

Disposition concernant les camps :

- Pour toute annulation, en cas de force majeure en cours d'un camp, celui-ci sera facturé au prorata du nombre de jours de présence,
- Les aides des Comités d'Entreprises ou organismes sociaux seront déduites des participations des familles sur la présentation d'une prise en charge,
- Sans présentation de documents, le tarif maximum est appliqué.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles, pour les camps proposés durant les séjours d'été 2025,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/69 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

La Ville soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 5 000 € à Radio Tintouin
- 5 000 € à l'Amicale du personnel communal
- 2 000 € à Baldébo
- 1 600 € à C.L.B.
- 1 500 € à L'Orchestre d'Harmonie de Vierzon
- 1 500 € à L'Union des Pêcheurs Vierzonnais
- 1 500 € à La Maison de l'Oasis
- 1 000 € au Comité Miss Berry
- 1 000 € à la Prévention Routière Vierzon
- 760 € à Vent de Folie
- 500 € à Berry Latino
- 500 € au Rail Club Vierzonnais
- 500 € à aux Infatigables du Berry
- 350 € aux Créateurs du Bien-être
- 300 € aux Visiteurs de malades en établissements hospitaliers (V.M.E.H.)
- 300 € aux Peintres de la forêt
- 200 € à La Cabane à Grandir
- 150 € aux Amis de l'Hôte

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 23 660 € sur les crédits ouverts au budget 2025 article 6574.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne

pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien FERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/70 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

1 – Création de postes dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Vu l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris,

L'accroissement temporaire de l'activité du service Régie Bâtiments – Logistique à compter du 7 avril 2025, il est envisagé de créer les postes, ci-après, rémunérés sur une base horaire par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 :

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet (d'avril à octobre).

2 – Création des postes de saisonniers été 2025

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2° autorisant les collectivités à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

Comme chaque année pour la période estivale, il est envisagé de créer les postes de contractuels ci-après, rémunérés sur une base horaire par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 :

Service Espaces Verts

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
10	Adjoint technique	Du 2 au 30 juin 2025	140h
10	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
10	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	140h

CTM - secteur Propreté urbaine

Afin d'assurer l'entretien de la voirie et sur le secteur intervention rapide :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
3	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
3	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	140h

Service Prévention-Tranquillité Publique (pôle Refuge-Fourrière Municipale)

Afin d'assurer l'entretien des box et de prendre soin des animaux du Refuge :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	151h
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	Juillet : 151h Août : 151h

Service Culture-Communication : Musée de Vierzon

Afin d'assurer l'accueil du public et les animations du musée numérique Micro-folies de Vierzon, l'accueil du public et les animations de la médiathèque, et l'accueil du public et les animations du musée de Vierzon :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint du patrimoine	Du 2 mai au 28 septembre 2025	Mai : 60h Juin: 46h Juillet: 151h Août : 146h Septembre: 74h

Service État civil – Citoyenneté – Guichet Unique

Afin d'assurer l'accueil du public en Mairie :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint administratif	Du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} août 2025	151h
1	Adjoint administratif	Du 4 au 31 août 2025	151h

Service Restauration

Afin d'assurer la production des repas de la Cuisine Centrale de Vierzon,

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	140h

Service des Sports

Afin d'assurer la sécurité des baigneurs :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Opérateur qualifié des APS	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Opérateur qualifié des APS	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	151h

Afin d'assurer l'accueil, la caisse, et l'entretien des locaux de la piscine municipale de Vierzon :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	151h

Afin d'assurer les animations extérieures à la piscine municipale de Vierzon :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint d'animation	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Adjoint d'animation	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	151h

Afin d'assurer la tranquillité et le vivre ensemble à la piscine municipale de Vierzon :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2025	151h
1	Adjoint technique	Du 1 ^{er} au 31 août 2025	151h

Service Petite Enfance-Enfance-Éducation

Les postes saisonniers en animation, administration, et services sont affectés aux différents séjours avec une organisation des heures ou forfaits suivant les besoins prévisionnels. Ils pourront toutefois être déplacés en fonction des aléas de l'organisation dans la limite des postes ouverts et du budget voté,

Il convient de créer, les postes de contractuels suivants sur l'administration et les services, rémunérés sur une base horaire par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 :

Nombre de postes	Grade concerné	Période	Temps de travail
Agents chargés d'assurer l'entretien des locaux du centre maternel Jacques Prévert			
1	Adjoint technique	Du 7 juillet au 1er août 2025	Juillet : 72h Août : 4h
1	Adjoint technique	Du 4 au 29 août 2025	76h
Agents chargés d'assurer l'entretien des locaux du Centre élémentaire/pré-ados/ados Jean Pauvrehomme			
1	Adjoint technique	Du 7 juillet au 1er août 2025	Juillet : 126h Août : 7h
1	Adjoint technique	Du 4 au 29 août 2025	133h
Agent chargé d'assurer la surveillance des baignades lors des séjours			
1	Opérateur des APS	Du 7 juillet au 1 ^{er} août 2025	Juillet : 144h Août : 8h
1	Opérateur des APS	Du 4 au 29 août 2025	133h

Il convient de créer 27 postes d'adjoints d'animation contractuels rémunérés sur la base de forfaits journaliers, déterminés en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie ainsi que décrit dans le tableau suivant :

POSTE	DURÉE	FORMATION	FORFAIT JOURNALIER
Poste directeur	Journée : 9 H	B.AF.D.	95,00 €
Poste responsable de groupe	Journée : 9 H	B.A.F.A.	90,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	B.A.F.A.	78,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	Stagiaire B.A.F.A.	72,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	Sans formation	68,00 €
Poste animateur	1/2 journée : 4 H 30	B.A.F.A.	42,55 €
Poste animateur	1/2 journée : 4 H 30	Stagiaire B.A.F.A.	39,27 €
Poste animateur	1/2 journée : 4 H 30	Sans formation	37,09 €

Un animateur commence sa journée au plus tôt à 8h15 et la termine au plus tard à 18h00. Cela équivaut à une moyenne de 8h15 par jour. L'après-midi commence à 13h30 et se termine à 18h00, pour 4h30 par après-midi,

A cela, viennent s'ajouter :

DES FORFAITS RÉUNIONS :

Pour l'ensemble de l'équipe d'animation (séjours Juillet et Août) il sera compté :

- 1 journée supplémentaire pour la réunion de préparation fixée en général le samedi précédent le séjour,
- 2/7^{ème} du forfait journalier par réunion,
- 2/7^{ème} du forfait journalier pour la réunion de préparation.

DES FORFAITS VEILLÉES : Pour les personnes encadrant les veillées (séjours Juillet et Août), il sera ajouté 2/7^{ème} du forfait journalier.

DES FORFAITS ACCUEIL : Pour les personnes effectuant l'accueil le matin à partir de 7h30 ou le soir jusqu'à 18 h 30, il sera ajouté 1/7^{ème} du forfait journalier par jour d'accueil.

SÉJOUR JUILLET du 5 juillet au 1er août 2025 :

16 postes d'animateurs journée + 2 postes d'animateurs 1/2 journée.

SÉJOUR AOÛT du 2 au 29 août 2025 :

11 postes d'animateurs journée + 2 postes d'animateurs 1/2 journée.

Il convient de créer des postes d'adjoints d'animation contractuels pour les divers camps prévus, rémunérés sur la base de forfaits journaliers, déterminés dans le tableau ci-dessus, en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie :

CAMP PERONNE : 8 jours + 1 journée de préparation

- 1 poste d'adjoint d'animation

Pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète.

CAMP ITINÉRANT : 5 jours + 1 journée de préparation

- 2 postes d'adjoint d'animation

Pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 1 forfait journalier pour la préparation du séjour,
- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 4/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en autonomie.

Service Jeunesse

Il convient de créer des postes d'adjoints d'animation contractuels, pour les divers séjours et camps prévus, rémunérés sur la base de forfaits journaliers déterminés dans le tableau ci-dessus, en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie :

SÉJOUR JUILLET du 7 juillet au 1er août 2025

- 1 poste d'adjoint d'animation journée

CAMP :

- 1 CAMP PÔLE COLLÉGIEN - 8 jours + 1 journée de préparation

- 1 poste d'adjoint d'animation

Pour les personnes encadrant ce camp, il sera ajouté en plus du forfait journalier :

- 2/7ème du forfait journalier pour la réunion de présentation aux familles,
- 3/7ème du forfait journalier par nuit de camping pour un camp organisé en pension complète

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

Si cette année des jeunes sont embauchés aux Espace Verts, j'ose espérer qu'ils bénéficieront d'un encadrement digne de ce nom. L'année passée certains ont été livrés à eux-mêmes avec une pelle, un râteau et un camion de la ville !

La Maire

Le nécessaire a été fait.

Madame Mion

On en est bien conscient, des consignes strictes ont été données.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamilia KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/71 – RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS D'UTILISATION D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE

Rapporteur : Solange MION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la circulaire DAGEMO/BCG 97-4 du 5 mai 1977 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

Dans le cas d'un remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit,

Il est possible de transporter des personnes appartenant à la Collectivité ainsi que des personnes extérieures à l'administration dans le cadre du service,

Ces mises à disposition ne constituent pas un avantage en nature dans la mesure où les bénéficiaires ne peuvent pas utiliser le véhicule de service à des fins privées,

Par ses fonctions, la Maire est amenée à se déplacer dans la ville et hors la ville,

Certains agents interviennent en dehors des heures normales de service,

Au regard de l'évolution des nécessités de service, la délibération DEL24/22 du 2024 doit être actualisée,

8 février

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'utilisation du véhicule de service avec remisage à domicile pour les personnes suivantes :

FONCTIONS	VÉHICULES
Maire – Corinne OLLIVIER	C4 Citroën – GE 857 KV
Directeur des Services Techniques – Sébastien GAY	C3 Citroën – 3056 TD 18
Chef de service du Centre Technique Municipal – Thierry BEGUIN	C1 Citroën – 2670 TP 18
Responsable du pôle éclairage public et hydraulique fluviale – Thierry MAIN	C1 Citroën – AH 451 QR
Chef du service Logistique et régie bâtiments – Jean-Paul MAIN	C3 Citroën – GL 808 MN
Responsable adjoint du service Logistique et régie bâtiments – Cédric DUBOIS	Citroën Berlingo – EN 846 RA

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENE, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/72 – RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION – MISE À JOUR

Rapporteur : Solange MION

Vu le Code général de la fonction publique stipulant dans son article L. 721-1 que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et ses articles R.2124-64 à R.2124-74,

Vu le décret n°2012-752 en date du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté en date du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Une concession de logement à titre gratuit est indissociable de la notion de nécessité absolue de service, laquelle est avérée lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate,

La Ville de Vierzon souhaite que le logement communal situé dans l'enceinte du Stade Brouhot soit désormais occupé par un agent qui assurera les fonctions de gardien, ce stade constituant la plus importante installation sportive communale qui accueille aussi le plus grand club sportif de la ville, et le logement de fonction représentant de fait une nécessité absolue de service,

Il est utile à cette occasion de mettre à jour la précédente délibération, afin de redéfinir la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction,

Aucun logement de fonction de la Ville de Vierzon ne relève actuellement d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'occupation d'un **logement de fonction par nécessité absolue de service** comme suit :

Emplois	Type de logement	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien Stade Brouhot 74 rue Henri Barbusse	T5	Surveillance et contrôle de l'ensemble des équipements sportifs, ouverture et fermeture, éclairage et eau Gardiennage lors de compétitions et grandes manifestations Renseignement des utilisateurs
Gardien Stade Robert Barran 144 rue Édouard Vaillant	T3	Surveillance et contrôle de l'ensemble des équipements sportifs, ouverture et fermeture, éclairage et eau Gardiennage lors de compétitions et grandes manifestations Renseignement des utilisateurs
Gardien Salle Collier 29 rue André Hénault	T3	Surveillance et contrôle de la salle, ouverture et fermeture, éclairage et eau Gardiennage lors des manifestations qui s'y déroulent

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation, ...) sont acquittées par l'agent qui l'occupe.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pasca LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/73 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser en avril 2025, aux associations sportives ci-dessous, l'intégralité de la subvention de fonctionnement annuelle, dont le montant est inférieur à 1 000 €, à réception de leur dossier de demande de subvention,

soit la somme totale de **9 430 €** répartie comme suit :

	Associations Bénéficiaires	Montant de la subvention
Activité Canine	Agility Éducation Canine	510 €
	Sport Canin Vierzonnais	890 €
Arts Martiaux	Club d'Arts Martiaux Asiatiques	300 €
Automobile	Carterre Promotion	170 €
Aviation	Modèles Réduits Volants Vierzon	500 €
Billard	Amis du Tapis Vert	630 €
Canoë-Kayak	Association Nautique Vierzon Canoë-Kayak	590 €

Cyclotourisme	Association Rando Découverte Vierzonnaise	200 €
	Berry Cyclo Rando Loisirs	1000 €
Gymnastique d'entretien	Association de Gymnastique Volontaire	500 €
	Association Masculine de Gymnastique d'Entretien	590 €
Pétanque	Bourgneuf Pétanque Club	800 €
	Club Bouliste Vierzonnais	800 €
Relaxation	Yoga Potentille	250 €
Tennis	Tennis Loisirs Vierzon	430 €
Tir	Club de Tir Sportif	500 €
Twirling	Happy Girls	170 €
Volley-ball	S.A.V. Volley	600 €

- de verser un premier acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 50 % aux associations sportives mentionnées, dont le montant est supérieur à 1 000 € conformément au tableau ci-dessous, et à réception de leur dossier de demande de subvention, pour l'année 2025,

soit la somme totale de **81 800 €** répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Montants
Arts Martiaux	Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
	Judo Club Vierzonnais	2 760 €
	Vierzon Shotokan Karate	1 080 €
	Karate Club Vierzonnais	940 €
Athlétisme	Club Athlétique Vierzonnais Section local VVF Athlétisme	4 170 €
Automobile	Vierzon Sport Méca	800 €
Badminton	Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	890 €
Basket	Union Sportive Vierzonnaise	8 500 €
Boxe	Boxing Club Vierzonnais	1 250 €
Cyclisme	Club Cycliste Vierzonnais	8 540 €
Cyclotourisme	Cyclo-Touristes Vierzonnais	570 €
Danse	Breaking Journey	750 €
Équitation	Les Écuries de l'île Bragard	2 060 €
	Société Hippique de Vierzon	6 500 €
Escalade	Adhérence	590 €
Escrime	Cercle d'escrime	1 360 €
Football	S.L. Chaillot	5 750 €
Golf	Picardière Golf Club	7 980 €

Gymnastique sportive	La Vierzonnaise	9 220 €
Marche	Amicale Laïque Vierzon Villages	550 €
Moto	La Moto Verte Vierzonnaise	750 €
Natation	Association nautique Vierzon	750 €
Pétanque	Bois d'Yèvre Pétanque	1 750 €
Plongée	Berry Plongée	760 €
Tennis	S.A.V. Tennis	6 500 €
Tennis de Table	Vierzon Ping	1 900 €
Tir à l'arc	1ere Compagnie des Archers	930 €
Triathlon	Vierzon Triathlon 18	1 000 €
Twirling	Les Medley'dies	1 150 €

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2025, fonction 30, article 65748.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M.LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/74 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention aux associations suivantes :

- **7 800 €** à l'association « **Eglantine Vierzon Handball** », pour l'achat de nouveaux ballons de handball pour lesquels l'utilisation de la colle ne sera pas nécessaire,
- **7 000 €** à l'association « **Société Hippique** » pour l'organisation du Master Pro et des Championnats de France de dressage du 29 mai au 01 juin 2025,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes respectivement sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, fonction 30, article 65748.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascale LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/75 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Pour l'année 2025, le versement sera effectué à réception des exemplaires des conventions signées,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention d'investissement de :

- **30 000 €** à l'association « **La Vierzonnaise** » pour la mise en conformité des matériels de gymnastique, ce qui correspond à la troisième tranche sur les quatre prévues, et dont le versement se fera sous réserve de la présentation de la facture justifiant la dépense,
- **1 250 €** à « **l'Association Nautique Vierzon Canoë Kayak** » pour la participation de la Ville à l'achat d'une remorque, sous réserve de la présentation de la facture justifiant la dépense.

- d'approuver les conventions ci-annexées, passées entre la Ville et chacune des associations sportives « La Vierzonnaise » percevant de la Ville une subvention d'investissement supérieure à 23 000 €, et l'« Association Nautique Vierzon Canoë Kayak » percevant de la Ville une subvention d'investissement inférieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la Ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes respectivement sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, sous fonction 028, article 20421 et opération 02D00397 et fonction 30, article 65748.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/76 – SPORTS – CONVENTIONS TRIPARTITES ENTRE LA VILLE DE VIERZON, LES LYCÉES ÉDOUARD VAILLANT ET HENRI BRISSON ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES RELATIVES L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville permet à des associations sportives de pratiquer leurs activités sportives dans les gymnases Édouard Vaillant et Henri Brisson en louant ces derniers sur des créneaux annuels ou exceptionnels, en semaine et les week-ends,

La Ville décidait de louer les gymnases Édouard Vaillant et Henri Brisson moyennant la somme de 10,83 euros l'heure d'utilisation en semaine et 12,50 euros l'heure d'utilisation pour les week-ends et congés scolaires, afin de les mettre à disposition des associations,

Dans un souci d'uniformité administrative, financière et juridique, la Région a défini des nouveaux principes et modalités de mise à disposition des locaux scolaires de la Région Centre-Val de Loire,

Dans le même temps qu'il convient de procéder à la mise en place d'une nouvelle convention tripartite entre la Ville, les associations sportives et le lycée Édouard Vaillant (convention cadre) d'une part et entre la Ville, les associations sportives et le lycée Henri Brisson d'autre part pour encadrer la continuité des modalités de mise à disposition des équipements sportifs de la Région à la Ville pour les associations sportives,

Ces conventions détaillent les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités d'utilisation des équipements sportifs pour l'année scolaire 2024-2025, à la signature,

Pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs de location des équipements sportifs de la Région ont été modifiés,

A ce jour, six associations ont sollicité un ou des créneaux horaire pour les gymnases Édouard Vaillant. Il s'agit de :

- **L'Association Sportive Vierzonnaise de Badminton**, représentée par sa présidente Madame Nora BOUAKKAZ-RATELET,
- **L'Eglantine Handball Vierzon**, représentée par son président Monsieur Jean-Luc BORDET,
- **L'association d'escalade Adhérence**, représentée par sa présidente Madame Lucie WALLEE,
- **L'Association Masculine de Gymnastique d'Entretien**, représentée par son président Monsieur Maurice LAPELLEGERIE,
- **L'Association Quartier Libre**, représentée par son président Monsieur Amar BELGUIDOM,
- **L'association Les Medley'dies**, représentée par son président Monsieur Danny BARON.

À ce jour, cinq associations ont sollicité un ou des créneaux horaire pour le gymnase Henri Brisson. Il s'agit de :

- **L'Association Sportive Vierzonnaise de Badminton**, représentée par sa présidente Madame Nora BOUAKKAZ-RATELET,
- **L'Eglantine Handball Vierzon**, représentée par son président Monsieur Jean-Luc BORDET,
- **L'association Sports et Loisirs de Chaillot**, représenté par son président Monsieur Emmanuel AGEORGES,
- **L'association Les Medley'dies**, représentée par son président Monsieur Danny BARON,
- **L'association Cercle d'Escrime Vierzonnais**, représentée par son président Monsieur Florent PILORGE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger les décisions n° 02/356 en date du 28 octobre 2002 et n° 06/388 en date du 27 décembre 2006,
- d'appliquer le tarif de 6,00 €/heure pour l'utilisation des gymnases Édouard Vaillant et Henri Brisson à compter du 01 septembre 2024,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer les conventions cadres tripartites d'utilisation des installations sportives entre la Ville, le lycée Édouard Vaillant et les associations sportives d'une part, et entre la Ville, le lycée Henri Brisson et les associations sportives d'autre part, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de ces conventions tripartites,
- d'imputer les dépenses au budget fonction 321, article 6132 .

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER,, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Nicolas SANSU, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Laurent DESNOUES, Pascale LATESSA, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR, Céline MILLÉRIOUX.

5 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à Mme CHAUVET), (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), Yann GODARD (donne pouvoir à M. LATESSA), Aurélien PERRINET (donne pouvoir à Mme SOCHARD).

2 absents : Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN.

DEL25/77 – VOEU DE LA VILLE DE VIERZON – APPEL D'ÉPINAY SOUS SENART**La Maire**

Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville (CIV) et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes, les associations du bloc communal (France urbaine, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Ville & banlieue, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association des maires d'Île-de-France) souhaitent interpeller le gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.

Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités, et sans perspectives d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8% de la population qui vivent dans nos quartiers ?

Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants de nos quartiers aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.

Les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade,

- Nous appelons le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des communes populaires grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants.
- Nous appelons le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances entre les territoires.
- Nous appelons le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées

L'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie,

- Nous appelons le gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national.
- Nous appelons le gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique.
- Nous appelons le gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail.
- Nous appelons le gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

L'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et le droit de chacun à vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes,

- Nous appelons le gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale.
- Nous appelons le gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics ce qui contribue au bien-être de tous qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, des familles...
- Nous appelons le gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessite un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux.
- Nous appelons le gouvernement à assumer sa mission régalienne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance.

La nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie,

- Nous appelons le gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité.
- Nous appelons à préserver son caractère unique d'agence au service d'une politique publique d'intérêt général et national qui a vocation à refaire l'égalité entre les territoires, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville.
- Nous appelons le gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés.
- Nous appelons le gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Nous appelons le gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.

Cet appel a été adopté par l'ensemble des associations d'élus, Association des maires ville Banlieue de France, Association des Maires de France, Association des Maire d'Île de France, France Urbaine, Association des Petites villes de France, Villes France, Intercommunalité de France,

À travers ce vœu, la Ville de Vierzon réaffirme son engagement aux côtés des autres collectivités et associations pour défendre une politique de la ville ambitieuse, à la hauteur des défis rencontrés par nos quartiers.

Monsieur Fournié

Une demande par rapport à la plaque au nom de Simone VEIL, qui sera apposé sur le centre de santé, je souhaite que le numéro 78 651 apparaisse. Ce numéro a été tatoué sur cette femme juste parce qu'elle était juive. L'antisémitisme est de nouveau à nos portes aujourd'hui et à ce titre, je pense qu'il est de notre devoir de rappeler le combat de Simone VEIL, mais aussi qu'elle a été déportée.

Madame Grison

Merci à Philippe FOURNIE de rappeler qu'au delà du combat pour l'IVG, il y a aussi une femme déportée.

La Maire

C'est noté

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.